

*N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 25 novembre 2021. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.*

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 25 novembre 2021, Paris, France**

La réunion a débuté à 10h00 GMT+1.

### **1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de fondation. Il y a plusieurs observateurs à la réunion, y compris un certain nombre de représentants des médias.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; M. Sclater, représentant M. Andrew Parsons, président du CIP ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, membre du CIO, président de United World Wrestling ; Mme Baklai Temengil, membre du CIO, vice-présidente des Comités Nationaux Olympiques d'Océanie ; M. Jiri Kejval, membre du CIO, président du CNO de la République tchèque ; le professeur Fabio Pigozzi, président de la Fédération internationale de médecine du sport ; M. Zlatko Matesa, président du Comité olympique croate ; M. Vesper, représentant le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; Mme Filomena Fortes, membre du CIO, présidente du Comité national olympique de Cap Vert ; M. Andrzej Krasnicki, président du Comité National Olympique polonais ; M. Andrey Kryukov, vice-président pour la coopération internationale et secrétaire général intérimaire du Comité National Olympique du Kazakhstan ; M. David Lappartient, président de l'UCI ; M. Jean-Christophe Rolland, président de World Rowing, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, président de la FEI, membre du CIO ; M. Jan Dijkema, président de l'Union internationale de patinage ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; Mme Astrid Uhrenholdt Jacobsen, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; Mme Hong Zhang, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; Mme Emma Terho, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO. M. Rebelo, représentant M. Tiago Brandão Rodrigues, ministre de l'éducation, Portugal ; Mme Anna Krupka, secrétaire d'État, ministère du sport, République de Pologne ; Mme Amanda Lind, ministre de la culture et de la démocratie, chargée du sport, Suède ; M. Bjørn Berge, secrétaire général adjoint, Conseil de l'Europe ; M. Igor Zhdanov, conseiller, Institut de recherche du ministère de l'intérieur, Ukraine ; M. Ashraf Sobhy, ministre de la jeunesse et des sports, Egypte ; M. Mustapha Ussif, ministre de la jeunesse et des sports, Ghana ; M. Nathi Mthetwa, ministre des arts, de la culture, des sports et des loisirs, Afrique du Sud ; M. Rahul Gupta, directeur de la politique nationale de contrôle des drogues, Etats-Unis ; M. Reyes, représentant M. Guillermo Herrera Castaño, président du Conseil américain du sport (CADE) ; Mme Fatima Morales, présidente du Conseil sud-américain du sport (CONSUDE), Paraguay ; Dr Mohammed Saleh Al Konbaz, président du Comité antidopage d'Arabie saoudite ; M. Li Yingchuan, vice-ministre de l'Administration générale du sport, Chine ; M. Jeong-bae Kim, vice-ministre, ministère de la culture, des sports et du tourisme, République de Corée ; M. Ikeda Yoshitaka, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie, Japon ; M. Richard Colbeck, ministre de la jeunesse et des sports, Australie ; M. Grant Robertson, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande.

Les présidents des comités permanents suivants assistent à la réunion : M. Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA ; Hon. James Wood, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité Finance et Administration de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Education de l'AMA ; M. Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; Mme Dao Chung, directrice financière de l'AMA ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation de l'AMA ; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles de l'AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication de l'AMA ; M. Marc-André Matton, chef de la direction technologique de l'AMA ; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD et ORAD, AMA ; M. Rafal Piechota, Bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur science et médecine, AMA ; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques, AMA ; M. Gunter Younger, directeur du renseignement et des enquêtes, AMA ; Mme Shannan Withers, chef de cabinet, AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales, AMA ; M. Frédéric Donzé, directeur des opérations, AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations avec le mouvement sportif, AMA ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards, AMA ; Mme Angela Iannantuono, directrice des ressources humaines et des services généraux, AMA ; M. Stuart Kemp, directeur général adjoint, AMA ; M. Francisco Leon, chef du développement des programmes, AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau régional d'Amérique latine, AMA ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain de l'AMA ; et M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional asiatique/océanique de l'AMA.

Les observateurs suivants ont signé l'appel nominal : Ulrich Haas, François Kaiser, Jorge Leyva, Nick Paterson, Valérie Fourneyron, Benjamin Cohen, ETTY Feller, Richard Pound, Julie Keith, Hannah Grossenbacher, Andrew Ryan, James Carr, Tomas Johansson, Michal Rynkowski, Hubert Dziudzik, Irene Kitsou-Milonas, Julien Attuil, Sophie Kwasny, Diana Santos, Norma Barrios, Richard Baum, Carlos Roy, Clayton Cosgrove, Darren Mullaly, Chris Butler, Kerry Knowler, Amanda Campbell, Steven Murphy, Marcos Díaz, Victoria Noguera Avila, Maria Fernanda Muñoz, Jocelyn East, Jian Zhang, Chen Zhitu, Yinghuan Fan, Seung-yeon Song, YaYa Yamamoto, Kenji Takahashi, Kenji Okuyama, Tadokoro Katsushi, Ueki Yu, Takasugi Yumiko, Hirai Chika, Heejung Woo, Jeong Ah Kwon, Hoshino Yoshitaka, Arai Tomohiko, Haraguchi Nozomi, Yatabe Haruka, Suzuki Hidenori, Akama Takao, Kono Ichiro, Asakawa Shin, Ayabe Yoshinari, Martin Holmlund Lauesen, Anders Solheim, Olivier De Hon, Solenne Zandronis, Valéry Genniges et Marcellin Dally.

#### - 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si un membre souhaite faire état d'un conflit d'intérêts. Il n'y a pas de demande de parole.

## 2. Procès-verbal de la réunion précédente du 21 mai 2021

LE PRÉSIDENT déclare que le projet de procès-verbal a été distribué aux membres et qu'aucun commentaire n'a été reçu de la part des membres à ce sujet. S'il n'y en a pas ce jour, il sera approuvé.

### D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2021 est approuvé et dûment signé.

### 3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que c'était un plaisir de voir de vraies personnes dans une salle après une longue période et pour la première réunion hybride depuis 2019. Il résume principalement la discussion qui a eu lieu la veille lors de la réunion du Comité exécutif. Les membres disposent du reste des informations sous la forme d'un document écrit. Il répondra volontiers aux questions sur tous les points de son rapport.

A partir des décisions prises la veille par le Comité exécutif, il a évoqué l'approbation des comités permanents pour 2022. Le Comité exécutif a approuvé la composition des comités permanents pour l'année suivante. Cette année-là, l'AMA avait atteint un parfait équilibre entre les sexes dans les comités, avec 27 hommes et 27 femmes, une représentation des cinq continents et 17 sportifs dans les comités permanents, ainsi que 13 représentants des ONAD. Il estime que la composition des comités permanents est bien équilibrée.

Le Comité exécutif a également discuté la veille de la démission du Président du Comité de révision de la conformité, l'Honorable James Wood, qui a fait part de son souhait de se retirer à la fin de l'année. Les membres avaient sa lettre dans leurs dossiers. Il a chaleureusement remercié M. Wood pour son travail acharné et sa présidence au cours d'une période qui a été particulièrement difficile pour tout le monde, mais aussi pour un comité qui n'a pas pu se réunir en personne et qui a dû s'adapter à des circonstances compliquées dans le monde entier. Le juge Wood a fait un travail remarquable à la tête du comité pendant cette période, et l'AMA le remercie vivement pour son travail. La veille, le Comité exécutif avait convenu que le vice-président du comité, M. Henry Gourджи, ancien chef de la conformité de l'OACI, l'Organisation de l'aviation civile internationale, reprendrait la présidence du comité de révision de la conformité pour la durée restante du mandat du juge Wood, soit jusqu'à la fin de 2022, permettant ainsi au comité des nominations de poursuivre le travail habituel d'identification d'un successeur potentiel au président et de reconduire tous les présidents des comités à la fin de 2022, comme cela était initialement prévu. Cela avait été accepté la veille et l'AMA procéderait sur cette base.

Le comité exécutif avait aussi approuvé une recommandation visant à ajouter deux actions correctives supplémentaires que l'ONAD thaïlandaise devait mettre en œuvre avant d'être rétablie dans sa conformité. Cette décision avait été formellement prise la veille et notifiée à l'ONAD.

Le Comité exécutif a également retiré la Fédération internationale de basket-ball des sourds de la liste des signataires non conformes. La fédération a répondu aux exigences.

La Grèce et les Pays-Bas, qui avaient également rempli les conditions requises, ont été retirés de la liste de surveillance.

Le Comité exécutif a ensuite discuté de la proposition d'un médiateur, présentée par le président du Comité des sportifs, et il a été décidé par le Comité exécutif d'accepter un projet pilote d'un an, étant entendu qu'après un an, il serait important de voir comment il fonctionne et s'il apporte ou non les avantages escomptés, et de réexaminer la situation à ce moment-là. Le montant prévu pour le projet dans le budget 2022 était de 80 000 dollars et il faudrait en discuter sur la base de l'évaluation de la première année.

Des modifications mineures ont été apportées au Standard international pour la protection des renseignements personnels, visant principalement à clarifier la durée de conservation de documents tels que les AUT et le passeport biologique de l'athlète.

Le Comité exécutif a reçu un rapport de l'auditeur pour le Département Renseignement et enquêtes, qui est contrôlé séparément par un auditeur indépendant. Le rapport se trouve dans les dossiers des membres. Il a été approuvé la veille par le Comité exécutif et sera rendu public sur le site web comme d'habitude.

Le Comité exécutif a également approuvé le renouvellement d'un protocole d'accord avec la Coopération internationale pour l'accréditation des laboratoires (ILAC). Plus tard dans l'ordre du jour, les membres assisteront à la signature officielle du renouvellement et la présidente de l'ILAC, Mme Feller, s'adressera à l'assemblée.

Enfin, en ce qui concerne les approbations, le Comité exécutif a approuvé un certain nombre d'amendements aux documents techniques, y compris le document technique pour les analyses spécifiques par sport et les lettres techniques. Il épargnera les détails, qui se trouvent tous dans les dossiers des membres.

Le Comité exécutif a formulé un certain nombre de recommandations sur des sujets que le Conseil de fondation examinera ce jour-là, à commencer par la recommandation d'accepter la résolution d'honorer M. Richard Pound et de lui accorder le titre de président fondateur. Cela viendra plus tard dans l'ordre du jour, mais le Comité exécutif recommande aux membres d'accepter la résolution.

Le Comité exécutif a également recommandé de poursuivre l'appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2025.

Ensuite, et c'est très important, il y a eu une discussion approfondie sur la question de la gouvernance et du code d'éthique, et le Comité exécutif a recommandé aux membres d'adopter à la fois les réformes de la gouvernance qui ont été présentées et le code d'éthique. Le Comité exécutif a approuvé la prolongation du mandat du groupe de travail sur la gouvernance jusqu'en mai 2022. Les membres entendront ce jour-là les présentations du professeur Ulrich Haas et de M. François Kaiser.

Le Comité exécutif a également recommandé au Conseil de fondation d'approuver la composition du Comité exécutif de l'année suivante et le budget 2022 qui sera présenté. En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour la période 2023-2025, une discussion a eu lieu et, bien qu'il ait été convenu que le principe d'une augmentation du budget serait probablement nécessaire, il a également été noté que davantage de travail devait être effectué et que d'autres scénarios pourraient être proposés pour qu'une décision soit prise en mai. Le point inscrit à l'ordre du jour fera l'objet d'une discussion ce jour-là et non d'une décision.

Le Comité exécutif a finalement recommandé au Conseil de fondation d'approuver les amendements à la politique de confidentialité des sources, qui devait être présentée.

Tel était le résumé de l'ordre du jour chargé de la veille. Comme il l'a dit, il serait heureux de répondre à des questions sur d'autres points de son rapport.

MME FORTES déclare que le CIO souhaite remercier le département Éducation de l'AMA pour la bonne coopération dans le développement du cours d'apprentissage en ligne ADeL pour Pékin 2022 destiné aux sportifs et aux entraîneurs. Cela montre l'importance de la coopération dans la lutte contre le dopage dans le sport, puisque l'ITA et certains ONAD ont également contribué au projet. Le CIO a également remercié l'AMA d'avoir fourni du matériel de référence pour les programmes d'éducation lors de manifestations sportives pour la jeunesse. Le programme a été conçu pour améliorer la protection et le bien-être des jeunes athlètes d'élite, à la fois sur le terrain et dans leur vie de tous les jours.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Fortes pour son commentaire.

M. COLBECK reconnaît le travail de M. James Wood. Il a apporté une contribution extraordinaire à la question de l'intégrité du sport en Australie, et il est tout à fait approprié qu'il ait été en mesure d'apporter une contribution à l'AMA également. Il est évidemment décevant pour lui de ne pas pouvoir continuer, mais, au nom de son pays au moins, comme d'autres autour de la table, il reconnaît la contribution extraordinairement significative que M. Wood a apportée à l'intégrité du sport et au développement de l'intégrité du sport en Australie, qui se trouve actuellement dans une très bonne situation et se dirige vers une situation encore meilleure, ainsi que la contribution qu'il a apportée à l'AMA à

travers son rôle au sein du Comité de révision le la conformité. Il souhaite s'assurer que cela soit reconnu publiquement.

M. LI souhaite faire part des progrès réalisés récemment en Chine en matière de lutte contre le dopage. Le gouvernement chinois accorde une grande importance à la lutte contre le dopage. M. Xi Jinping a demandé aux autorités chinoises de parvenir à la tolérance zéro. Ces dernières années, la lutte contre le dopage a progressé rapidement en Chine. Les règlements et les lois antidopage ont été améliorés et il y a eu une augmentation du nombre de personnes pratiquant le sport et une sensibilisation à la lutte contre le dopage dans le sport de base. L'expertise des ONAD et des laboratoires est désormais de niveau international. La Chine se concentre actuellement sur la mise en place d'un système de gouvernance antidopage à long terme qui, par le biais de théories, de lois, d'organisations, d'éducation, de prévention, de sanctions, d'intégrité, de diplomatie, de ressources humaines et d'un système d'évaluation, est utilisé de manière globale pour se défendre contre les risques et lutter contre le dopage afin de protéger les sportifs propres. Des amendements juridiques sont entrés en vigueur, prévoyant des peines d'emprisonnement pour les personnes qui incitent les sportifs à la tricherie ou à l'utilisation de substances interdites, ce qui représente un progrès important dans la législation nationale antidopage. Il y a également eu une collaboration très étroite avec le ministère de la sécurité publique pour lutter contre les activités antidopage illégales, ce qui a non seulement illustré l'attitude de tolérance zéro de la Chine à l'égard du dopage, mais a également donné un modèle chinois au système juridique antidopage mondial.

La Chine a également mis en place un système de gestion des opérations antidopage, qui est très intelligent et qui est utilisé lors des opérations antidopage nationales quotidiennes ainsi que lors des grandes manifestations. Un système sans papier y a été inclus, ce qui a grandement amélioré l'efficacité et la visualisation du travail antidopage.

La Chine a également mis l'accent sur le travail du laboratoire antidopage. Il estime que le laboratoire de Pékin a satisfait à toutes les exigences de l'AMA, tandis que le laboratoire de Shanghai est devenu un laboratoire candidat à l'AMA et fait déjà de grands progrès.

Ces dernières années, l'AMA a progressé en matière de réforme de la gouvernance et de renforcement des capacités des organisations antidopage. Pour lutter contre le Covid-19, la famille mondiale de la lutte contre le dopage travaille collectivement et efficacement, et le travail mondial de lutte contre le dopage progresse régulièrement. Le gouvernement chinois a travaillé en collaboration pour contribuer à la lutte mondiale contre le dopage et pour protéger les droits des sportifs propres. Enfin, il a encouragé tout le monde à se concentrer sur les Jeux olympiques de Pékin de 2022.

LE PRÉSIDENT remercie l'orateur pour ses commentaires.

## D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

### - 3.1 Covid-19

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a souligné quelques points concernant la situation de Covid. Tout d'abord, l'AMA était dans la phase finale des préparatifs des Jeux olympiques de Pékin. En ce qui concerne les Jeux olympiques de Tokyo, un groupe de contrôle composé d'ONAD et de FI d'hiver et dirigé par l'ITA travaillait pour s'assurer que des contrôles adéquats étaient effectués avant que les sportifs ne se rendent aux Jeux olympiques. Les membres entendront plus tard l'ITA leur expliquer le déroulement du programme, et l'AMA apportera son soutien aux activités de l'ITA. Les membres avaient également dans leurs dossiers la composition des équipes d'observateurs indépendants, tant pour les Jeux olympiques que pour les Jeux paralympiques. Les noms des personnes figurent dans les documents et il tient à remercier tous les membres qui vont faire partie de ces équipes, car c'est un travail difficile et encore plus difficile compte tenu des contraintes liées à la situation de Covid sur place.

Enfin, une équipe a travaillé avec le laboratoire de Pékin pour s'assurer qu'il serait prêt pour les Jeux olympiques. Cela a été rendu extrêmement compliqué, notamment en raison des mesures Covid actuellement en vigueur en Chine. Il souhaite à nouveau remercier tous les experts qui ont participé à ces missions et qui ont accepté de passer du temps en quarantaine et ainsi de suite pour être en mesure d'agir.

Comme les membres le savent, le travail de conformité de l'AMA a été mis en veilleuse pendant un certain temps au cours de la pandémie de Covid. Elle avait repris complètement depuis le mois d'avril de cette année-là. Le programme complet a repris. Toutefois, la Comité de révision de la conformité était bien entendu conscient des contraintes potentielles qui subsistaient en ce qui concerne Covid, et il en a tenu compte dans la manière dont il a évalué le travail.

D'un point de vue opérationnel, l'AMA fonctionnait encore principalement à distance dans tous les bureaux, à l'exception du bureau de Lausanne, où la situation a permis d'augmenter le nombre de personnes présentes dans le bureau. Cela fonctionnait bien. L'AMA est équipée pour continuer à travailler de cette manière et il prévoit que, pour les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, l'AMA maintiendra également un format de réunion hybride, au moins pour les années à venir. Il faudrait voir comment la situation évolue. Tout le monde savait que la situation évoluait rapidement et quotidiennement, mais c'était la situation de l'époque.

M. RICKETTS déclare qu'il va fournir au Conseil de fondation une mise à jour sur deux points du document qui se trouve dans leurs dossiers. Le premier est une vue d'ensemble du nombre d'échantillons collectés à ce jour pendant la pandémie, avec un regard sur 2021 et 2020 et une comparaison avec 2019, année non pandémique. Il évoquera également le soutien de l'AMA aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin.

Tout d'abord, en ce qui concerne le nombre d'échantillons collectés, il a fait référence à l'impact de la pandémie sur le niveau des tests effectués au niveau mondial, et les membres verront sur le graphique le nombre d'échantillons qui ont été collectés en 2019. Les données figurant dans les graphiques suivants représentent le nombre total d'échantillons collectés, à savoir des échantillons d'urine, de sang ou de passeport biologique d'athlète collectés par les fédérations internationales, les ONAD et les organisateurs de grandes manifestations. Les colonnes vertes représentent l'année 2019. Les colonnes noires représentent les échantillons prélevés en 2020. On a pu constater que, lorsque la pandémie avait commencé à faire sentir ses effets en mars, les échantillons avaient chuté de 60 % en avril, lorsque le monde était vraiment entré dans une phase de verrouillage total. Une augmentation progressive a ensuite été observée à partir du mois de mai, les pays ayant commencé à déconfiner après la première vague, avant que les chiffres ne diminuent à nouveau en novembre et en décembre, à la suite des vagues suivantes.

En ce qui concerne 2021 et les colonnes bleues pour les dix premiers mois, on peut constater une augmentation constante jusqu'en juillet, qui était évidemment très important, avant les Jeux olympiques de Tokyo. Une fois de plus, on a pu constater que les chiffres diminuaient après les Jeux olympiques, mais qu'ils se maintenaient en août, septembre et octobre, ce qui est normal après un événement majeur.

En ce qui concerne le nombre d'échantillons prélevés en compétition, c'est là que la pandémie a eu le plus d'impact sur la collecte d'échantillons, étant donné le nombre de reports d'événements et de compétitions au cours desquels les tests auraient normalement eu lieu. En fait, seuls 40 % des échantillons, soit 86 000 échantillons de moins, ont été collectés en compétition en 2020, ce qui est représenté par les colonnes noires du graphique en comparaison avec 2019, puis, en incluant les données de 2021, on peut voir qu'il y a eu une augmentation progressive cette année-là et, en fait, au cours des deux derniers mois, le plus grand nombre d'échantillons a été collecté lors de compétitions et d'événements depuis le début de la pandémie.

Si l'on compare les mois de janvier à octobre 2019, le nombre d'échantillons collectés lors d'événements pour la même période en 2021 était de 70 %, soit environ 38 000 échantillons de moins cette année-là. Toutefois, sur la base des tendances observées, il semble qu'il y ait un début de reprise, non seulement en raison de l'augmentation du nombre d'événements, mais aussi en raison de l'augmentation du nombre de tests.

En ce qui concerne les contrôles hors compétition, ils ont sauvé le sport propre pendant la pandémie. Si l'on compare les chiffres de 2020 à ceux de 2019, on constate que l'AMA, bien qu'ayant démarré assez lentement, a fini par atteindre 68 % du niveau d'échantillons prélevés hors compétition en 2019. Toutefois, lorsque l'on examine les chiffres pour 2021 avec les colonnes bleues, on peut clairement voir qu'un certain nombre d'entre eux dépassent ceux de 2019 pendant plusieurs mois. En particulier, en juin, le nombre d'échantillons prélevés hors compétition a été le plus élevé non seulement depuis la pandémie, mais aussi pour n'importe quel mois de l'année 2019.

Si l'on considère la période entre janvier et octobre de cette année-là par rapport à 2019, on constate une augmentation de 16 % du nombre d'échantillons hors compétition prélevés, soit 23 000 échantillons supplémentaires par rapport à la même période en 2019.

Dans l'ensemble, compte tenu des circonstances, il s'agit d'une perspective positive en termes de résultats obtenus et il souhaite remercier tous les FI, les ONAD et les organisateurs d'événements majeurs pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent.

Pour revenir plus en détail sur les opérations et le soutien de l'AMA pour les Jeux olympiques de Pékin, le soutien sera certainement du même niveau que celui fourni pour les Jeux olympiques de Tokyo avec le programme d'observateurs indépendants. L'AMA disposait de deux équipes, l'une de neuf membres pour les Jeux olympiques et l'autre de cinq membres pour les Jeux paralympiques. Les deux équipes étaient composées de représentants des FI, des ONAD et de l'AMA, et les sportifs y étaient également représentés. Il se réjouit de voir ces équipes travailler en étroite collaboration et en partenariat avec le CIO, l'ITA, le CIP et le comité organisateur pour les aider à faire en sorte que les programmes antidopage mis en œuvre aux Jeux olympiques soient les meilleurs possibles, et qu'ils soient mis en œuvre conformément au Code et aux Standards internationaux.

Comme les membres l'ont entendu, l'AMA travaille également en étroite collaboration avec le laboratoire de Pékin. Cela a nécessité trois évaluations en laboratoire. Deux ont été réalisées, l'une à distance et l'autre sur place, et la troisième est prévue pour le mois suivant. L'AMA a évidemment travaillé en étroite collaboration avec le laboratoire pour répondre aux résultats des évaluations.

Deux autres programmes liés aux Jeux ont été financés par le CIO, coordonnés par l'ITA et entièrement soutenus par l'AMA. Ces programmes ont également joué un rôle clé pour garantir des Jeux olympiques propres et ont nécessité la collaboration des FI et des ONAD dont les sports et les sportifs participaient aux Jeux olympiques de Pékin. Le premier est le programme de tests avant les Jeux, que le directeur général a déjà évoqué. Le programme en était à son quatrième cycle, ayant débuté avant les Jeux olympiques de Rio en 2016, et fonctionnait en encourageant la collaboration entre les FI et les ONAD pour effectuer des contrôles sur les sportifs qui se rendaient aux Jeux olympiques afin de s'assurer qu'ils étaient tous soumis à un niveau de contrôle raisonnable avant leur arrivée en Chine. Le programme n'était pas censé remplacer les programmes de contrôle des FI et des ONAD existants, mais plutôt les compléter et minimiser les lacunes, et l'AMA a certainement encouragé les ONAD et les FI dont les sportifs participent aux Jeux olympiques à soutenir le programme.

L'autre programme était le programme de stockage à long terme des échantillons. L'AMA a également soutenu l'annonce récente du CIO selon laquelle il poursuivrait le programme de stockage à long terme des échantillons collectés par les FI et les ONAD avant les Jeux olympiques de Pékin. Il s'agissait d'une extension du programme qui avait été mis en place pour la première fois à l'occasion des Jeux olympiques de Tokyo. En bref, le programme proposait de conserver les échantillons après leur analyse dans un laboratoire accrédité par l'AMA, sans frais pour les FI et les ONAD, pendant une période pouvant aller jusqu'à dix ans. Ce montant comprenait le coût du transport des échantillons du laboratoire accrédité par l'AMA jusqu'à l'entrepôt sécurisé. Le programme a également été coordonné par l'ITA et l'AMA a vivement encouragé toutes les ONAD et les FI dont les athlètes participent aux Jeux olympiques à profiter de ce programme qui, en plus d'être gratuit, leur permettra de satisfaire à leurs exigences de conformité en mettant en place une stratégie de stockage à long terme.

Enfin, le département Éducation de l'AMA, en collaboration avec le CIO et le CIP et un certain nombre d'autres partenaires, comme l'a mentionné précédemment l'un des membres, a mis au point des cours d'éducation antidopage en ligne pour les médecins du sport et les sportifs participant aux Jeux olympiques.

## D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la Covid-19.

### - **3.2 Reconnaissance du président fondateur**

LE PRÉSIDENT a l'honneur de soumettre la résolution suivante à la reconnaissance et à l'acceptation des membres. Par cette résolution, le Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage reconnaît le titre de président fondateur de l'AMA et l'attribue en conséquence à M. Richard Pound, premier président de l'AMA, en date du 25 novembre 2021. A-t-il l'approbation des membres pour cette résolution ? Il les remercie et invite officiellement M. Pound dans la salle.

LE PRÉSIDENT déclare que ce jour marque une occasion spéciale pour l'Agence mondiale antidopage, car elle a l'opportunité d'honorer M. Pound et tout ce qu'il a fait pour la lutte contre le dopage. Peut-être plus que quiconque, il en est venu à symboliser le mouvement du sport propre en tant que pionnier et homme d'intégrité. Juste à ce moment-là, le Conseil de fondation a adopté à l'unanimité une résolution conférant à M. Pound le titre de président fondateur de l'AMA. C'était en reconnaissance de son énorme contribution à l'AMA et à la protection du sport propre dans le monde entier. Ce titre honorifique reconnaît notamment le rôle joué par M. Pound dans la création de l'AMA en 1999 et dans les premières années d'existence de l'agence, mais aussi l'effet que M. Pound a continué à avoir sur l'AMA même après la fin de son mandat présidentiel en 2007. Il attire l'attention de tous sur les écrans situés autour de la salle, sur lesquels sera projetée une courte vidéo soulignant l'impact qu'il a eu au fil des ans.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il s'agit là d'un hommage approprié. Pendant 20 ans, le nom de Dick Pound a été synonyme de l'AMA et de sa mission mondiale pour un sport sans dopage. Pendant cette période, il a servi l'Agence dans diverses fonctions avec intégrité et diligence, notamment en tant que premier président de 1999 à 2007, veillant à ce que le premier Code mondial antidopage soit élaboré, approuvé et mis en œuvre en 2004, ce qui signifie que, pour la première fois, les règles antidopage ont été harmonisées dans tous les sports et dans toutes les nations du monde. Ancien sportif, Dick a fait preuve du même engagement et de la même volonté de gagner lorsqu'il s'agissait de protéger le sport que lorsqu'il était dans la piscine. Avec intégrité, franchise et une connaissance inégalée du sujet, il a su naviguer dans ce monde complexe et souvent difficile. Il a mis l'AMA sur des bases solides dans les premières années et a contribué à renforcer le système mondial de lutte contre le dopage. Comme les membres ont pu le constater dans la vidéo, même après la fin de son mandat de président en 2007, Dick est resté étroitement impliqué dans l'AMA, continuant à siéger au conseil d'administration. En 2015, il a mené une enquête innovante qui a permis de découvrir les détails d'un système de dopage institutionnalisé avec les athlètes russes. Cette enquête a conduit à la déclaration de non-conformité au Code de l'Agence russe antidopage. Au total, il a siégé au conseil de fondation de 1999 à 2020. Il va sans dire que les membres ont voulu réfléchir à la meilleure façon de marquer son incroyable influence, mais il y avait aussi une motivation égoïste de leur part. Ils voulaient conserver l'accès à ses vastes connaissances, à son contexte historique, à son expertise et à son bon jugement. Le poste de président fondateur a permis d'atteindre tous ces objectifs. Il a été créé pour reconnaître la place unique de M. Pound dans le monde de la lutte contre le dopage et constitue un moyen approprié de mettre en lumière son travail, qui a été si crucial pour le développement de l'AMA et sa quête de protection des athlètes et d'un sport propre dans le monde entier. Bien que ce poste ne soit pas assorti d'un droit de vote, M. Pound sera invité aux principales manifestations de l'AMA, telles que la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et le symposium annuel, et, à la discrétion du président de l'AMA, il pourra être invité à participer à d'autres réunions ou manifestations de l'AMA et à contribuer à la discussion sur des questions spécifiques.



Pour sa contribution durable à l'intégrité du sport, le monde du sport a une énorme dette de gratitude envers M. Pound. Tous les membres l'ont remercié pour ses services et se sont réjouis de continuer à bénéficier de son expérience et de sa vision dans les années à venir, au fur et à mesure qu'il assumera ce nouveau rôle.

Il passe la parole au président du Comité antidopage d'Arabie saoudite, le Dr Mohamed Saleh Al Konbaz, pour qu'il prononce quelques mots au nom des gouvernements.

LE DR KONBAZ ne sait plus où donner de la tête après les propos du Président. Il a demandé aux membres d'imaginer le monde du sport sans règles sur le dopage. Les drogues seraient utilisées de manière abusive. Le fair-play deviendrait injuste et l'intégrité du sport serait remise en question. M. Pound était un homme avec une vision. Avocat de profession, champion de natation et premier président de l'Agence, il avait joué un rôle institutionnel dans la création de l'AMA près de 22 ans auparavant. M. Pound était connu comme l'homme de confiance dans cette orbite. Même après la fin de son mandat de président, ses collègues ont fait appel à son expérience, en particulier dans des situations difficiles comme celle de 2015, la première enquête inédite sur le scandale antidopage russe. L'un des moments les plus mémorables pour lui personnellement a été l'adoption à l'unanimité de la première version du Code mondial antidopage à Copenhague en mars 2003. M. Pound était présent et a joué un rôle important à cet égard. Il a été honoré de passer une partie de son temps à l'AMA à voir M. Pound en action, assis à ses côtés dans les réunions, partageant des idées et des opinions et du temps. Il souhaite à M. Pound tout le succès possible et le remercie vivement.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Nenad Lalovic pour quelques mots au nom du mouvement sportif.

M. LALOVIC déclare que c'est un honneur et un plaisir de prononcer quelques mots au nom du mouvement sportif et de célébrer la contribution importante et unique de Richard Pound à la protection du sport propre. Richard Pound a été un pionnier qui, en tant que président fondateur de l'AMA, a conduit les autorités publiques et le mouvement sportif à innover avec une organisation nouvellement créée. Sa vision était que les deux fondateurs devaient travailler main dans la main pour développer avec succès cette organisation unique, l'AMA. Célébrer les réalisations du président fondateur était aussi une façon de célébrer et d'être fier de l'histoire de l'AMA et de tout ce qui a été accompli au cours des 20 dernières années. Le leadership et le dévouement de Richard Pound ont indéniablement joué un rôle majeur dans la capacité de l'AMA à mener la lutte contre le dopage. En tant qu'athlète olympique et administrateur sportif, Richard Pound témoigne également de la façon dont les sportifs continuent à se développer et à contribuer à la communauté des sportifs, même après la fin de leur carrière sportive. Lorsqu'il a regardé autour de lui et vu le président et le vice-président actuels, ainsi que les nombreux autres olympiens et anciens sportifs siégeant au conseil de fondation et au comité exécutif, on pourrait même dire que Richard Pound a instauré une tradition au sein de l'AMA qui a renforcé l'aspiration de l'organisation à protéger les sportifs propres. Comme tout le monde le sait, les choses n'ont pas toujours été faciles avec Richard Pound, ou Dick, pour ceux qui le connaissaient bien. Il n'hésitait pas à dire ce qu'il pensait lorsqu'il le jugeait nécessaire. Richard Pound a toujours su captiver l'attention lorsqu'il s'exprimait dans un micro ou devant une caméra. Mais la confiance en soi ne suffisait pas pour diriger une organisation ambitieuse comme l'AMA dans un domaine complexe et parfois difficile. La protection des sportifs propres a toujours été au centre de l'ambition et de la motivation de Richard Pound, l'objectif étant de parvenir à l'équité sur le terrain tout en traduisant les tricheurs en justice et en préservant la santé des sportifs. Le mouvement sportif est extrêmement fier et heureux de compter parmi les membres de sa famille une personnalité aussi remarquable qui a contribué à la création et au développement de l'AMA. Richard Pound était également le doyen des membres du CIO, c'est-à-dire qu'il était le membre du CIO ayant exercé le plus longtemps ses fonctions. Les plus jeunes attendaient toujours avec une grande attention la fin de leur session pour écouter ses remarques finales, qui étaient toujours très bien ciblées, parfois avec un grand sens de l'humour. Pour conclure, il a eu le plaisir de lire quelques mots du président du CIO, M. Thomas Bach. Richard Pound a apporté une grande contribution à la protection des sportifs propres en luttant vigoureusement contre le dopage. J'ai pu en faire l'expérience directe à mes débuts en tant que membre du CIO, lorsque nous travaillions ensemble sur le Code antidopage du Mouvement olympique de l'époque, précurseur du

Code mondial antidopage. J'ai alors pu apprécier son fort engagement en faveur de l'intégrité du sport et des compétitions, ainsi que des valeurs olympiques. Cette orientation claire a été et reste le fil conducteur de toutes les fonctions qu'il a occupées, notamment en tant que président fondateur de l'AMA. L'ensemble du mouvement olympique lui doit sa gratitude pour sa contribution exceptionnelle à la crédibilité du sport. Au nom du mouvement sportif, merci beaucoup, Dick".

LE PRÉSIDENT passe la parole à M. Ben Sandford, triple champion olympique et président du Comité des sportifs de l'AMA, pour qu'il s'exprime au nom des sportifs.

M. SANDFORD s'adresse à Richard Pound, président fondateur de l'AMA. Il a adressé ses chaleureuses félicitations au nom de tous les sportifs et en particulier au nom du Comité des sportifs de l'AMA. C'est un honneur bien mérité pour l'immense contribution de M. Pound au sport propre au fil des ans. C'est grâce à sa vision, à son intégrité, à son travail acharné et à son leadership que l'AMA est parvenue à un monde plus propre et plus juste pour les sportifs, et aucun remerciement de leur part ne sera jamais suffisant. Si l'on se réfère aux années 70 et 80, cette période était très différente en termes d'athlètes, de sport et d'équité dans le sport de ce qu'elle est aujourd'hui. M. Pound a joué un rôle énorme en veillant à ce que le sport soit propre et équitable, et tout le monde est assis autour de cette table grâce à M. Pound et au travail qu'il a accompli. Il a remercié M. Pound pour ce travail et pour ce qu'il a apporté à la santé des sportifs et pour rendre les compétitions plus équitables et plus sûres. Le défi consiste à poursuivre ce travail et à continuer sur la voie tracée par M. Pound. Il a remercié chaleureusement M. Pound, au nom des sportifs du monde entier, pour sa contribution à un sport propre. Il pense sincèrement que cet honneur est bien mérité. Il remercie vivement M. Pound, président fondateur de l'AMA.

Avant de donner à M. Pound l'occasion de répondre, au nom de l'agence, LE PRÉSIDENT lui a remis un cadeau en reconnaissance de cette occasion mémorable. Il s'agit d'une œuvre d'art canadienne qui représente la force et le pouvoir.

M. POUND a fait remarquer qu'il s'agissait certainement d'une journée spéciale pour lui et il a remercié toutes les personnes qui ont contribué à la rendre possible. Il a passé la majeure partie de sa vie à regarder vers l'avant plutôt que vers le passé, mais il y a néanmoins des occasions où la perspective d'aller de l'avant peut bénéficier d'une considération du passé. L'AMA est actuellement dans sa troisième décennie de service exemplaire en faveur d'un sport propre. Elle est devenue une organisation connue dans le monde entier pour sa compétence et son engagement à protéger les sportifs propres contre la tromperie de leurs résultats par des sportifs dopés et leurs complices. Le scandale bien connu de Festina lors du Tour de France 1998, qui avait conduit à une réunion d'urgence de la commission exécutive du CIO, dont il était membre, à la fin de l'été 1998, en est à l'origine. Il était clair que l'on ne pouvait pas compter sur les fédérations sportives internationales pour garantir la propreté de leurs athlètes, que l'on ne pouvait pas compter sur les pays pour garantir la propreté de leurs athlètes et que le CIO lui-même ne pouvait pas obliger l'une ou l'autre de ces parties à fournir un sport propre. Il a donc été décidé qu'il fallait une organisation internationale indépendante pour régler la conduite nécessaire, une organisation qui ne soit pas contrôlée par une partie prenante particulière. Une partie de sa contribution à la discussion initiale avait été que, au sein du Mouvement olympique, il existait déjà une organisation dotée d'une structure de gouvernance similaire à celle qui était nécessaire. Il s'agit du Tribunal arbitral du sport, au sein duquel le CIO, les FI, les CNO et les représentants des athlètes olympiques disposent de voix égales. Au départ, deux blocs supplémentaires avaient été identifiés pour inclure les gouvernements et un groupe hétéroclite comprenant des organisateurs de manifestations, une personne de l'industrie pharmaceutique pour aider tout le monde à se familiariser avec le processus, et des entraîneurs. Le sport, comme beaucoup d'institutions sociétales, est notoirement réfractaire au changement, et il a donc fallu d'abord générer un consensus sur le bien-fondé de l'idée. Le CIO a donc convoqué la première conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Lausanne en février 1999, qu'il a présidée. Cette conférence a débouché sur un consensus, contenu dans ce qui est connu sous le nom de Déclaration de Lausanne, en vue de créer une organisation internationale antidopage. Lors des négociations qui ont abouti à ce consensus, il a été convenu que le mouvement

sportif et les gouvernements devaient être des partenaires égaux. L'AMA a été officiellement créée en tant que fondation de droit suisse en novembre 1999 et a commencé ses activités au début de l'année 2000, dans la perspective des Jeux olympiques de Sydney. Pour ses péchés, il avait été désigné comme président fondateur. L'excitation d'inventer quelque chose de nouveau a été au cœur du progrès. Rétrospectivement, une partie de l'exercice n'a pas été sans rappeler la réponse d'Hannibal à ses généraux, qui lui avaient dit qu'il serait impossible de faire passer ses éléphants à travers les Alpes pour attaquer les Romains par le nord. Sa réponse avait été "aut inveniam viam aut faciam" (il trouverait son chemin ou en ferait un). L'AMA a manqué d'éléphants, bien sûr, mais elle s'est retrouvée dans des circonstances similaires. Comme il n'y avait pas de manuel à suivre, les membres ont élaboré le leur, en se concentrant sur l'objectif d'un sport sans dopage. Une équipe restreinte mais talentueuse a été recrutée pour aider à préparer le Conseil de fondation initial à mettre en place les programmes qui soutiendraient l'objectif, y compris l'éducation, la recherche, les tests et l'efficacité opérationnelle. Les membres se sont engagés à faire preuve de transparence au niveau du Conseil de fondation, avec des réunions ouvertes au public et la publication des procès-verbaux, qui ont également été mis à la disposition du public. Il peut assurer aux membres que l'AMA a été la première organisation au monde à être aussi transparente. Les membres ont mis au point une formule de financement 50/50, comprenant des quotas continentaux pour les gouvernements et des contributions égales du CIO, des FI et des CNO. La recherche internationale ayant montré que les règles antidopage étaient un véritable fouillis, l'AMA s'est lancée dans l'une des entreprises les plus ambitieuses de l'histoire du sport, à savoir la création d'un ensemble unique de règles antidopage s'appliquant à tous les sports, à tous les sportifs et à tous les pays. Cet objectif a été atteint après plus de deux ans de consultations approfondies et plusieurs projets, qui ont été largement diffusés et se sont achevés lors de la deuxième conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague en 2003 par l'adoption du Code mondial antidopage, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2004. Les parties olympiques s'étaient engagées à intégrer le Code dans leurs règles internes avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'Athènes en 2004. Les gouvernements, dans leur Déclaration de Copenhague, un document qui n'est pas juridiquement contraignant mais qui l'est politiquement, ont convenu de trouver une solution, qui a pris la forme d'une convention de l'UNESCO, adoptée à l'unanimité lors de la conférence des parties de novembre 2005 et qui est entrée en vigueur une fois ratifiée par 30 États membres au début de l'année 2006. L'AMA, dans ce processus, a été très active pour aider les gouvernements à comprendre les enjeux du dopage sportif. Avec la ratification de la convention de l'UNESCO, pour la première fois, les autorités sportives et publiques ont appliqué les mêmes règles dans le monde entier.

Une autre avancée a eu lieu lorsque les partenaires de l'AMA ont conféré à cette dernière le pouvoir de mener ses propres enquêtes. Comme tout le monde le sait, cela a conduit à plusieurs enquêtes menées par l'AMA, qui ont eu un impact majeur sur les activités antidopage. Plus récemment, la mise en place du Comité indépendant de révision de la conformité et du mécanisme connexe de saisine automatique du Tribunal arbitral du sport en cas de refus d'une conséquence proposée a permis à l'AMA de ne plus avoir à convaincre des parties souvent réticentes à remplir leurs obligations au titre du Code. A l'avenir, l'AMA, comme la plupart des agences de régulation efficaces, pourrait être habilitée à prononcer les conséquences des violations des règles antidopage et le signataire du Code concerné pourrait être tenu de faire appel de la décision de l'AMA.

Le fait que l'AMA ait réussi à voir le jour et à progresser aussi rapidement est une réussite remarquable, dont tout le monde peut être fier. Ils ont réussi parce qu'ils savaient que ce qu'ils faisaient était important, que les objectifs de l'AMA étaient cruciaux pour le sport, les sportifs qui concourent et la société en général, et que l'AMA s'efforçait constamment d'être une organisation encore meilleure. Il est fier du succès de l'AMA et de toutes les personnes qui ont rendu ce succès possible. Ensemble, ils ont démontré que le sport et les autorités publiques pouvaient travailler ensemble pour un objectif commun. Il était convaincu que, s'ils continuaient à le faire dans les années à venir, ensemble, ils deviendraient encore meilleurs et le sport totalement propre se rapprocherait encore plus de l'objectif qu'ils recherchaient. Il a remercié une nouvelle fois les membres pour cet immense honneur. Il était très attaché à l'organisation et à ses objectifs, et il allait être agréable de continuer à y travailler.

## D É C I S I O N

La nomination de M. Richard Pound en tant que président fondateur de l'AMA a été approuvée à l'unanimité.

### - **3.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que, la veille, il y a eu une discussion préliminaire lors de la réunion du Comité exécutif, et qu'il y a eu deux points. D'une part, le Conseil de fondation est d'accord pour dire qu'en principe, c'est une bonne idée d'organiser une conférence mondiale en 2025. L'AMA l'a fait dans ce cycle depuis sa création. Il ne sait pas encore si, en 2025, il sera nécessaire de réformer en profondeur le Code mondial antidopage, mais il pense que réunir tous les acteurs de la lutte contre le dopage à l'occasion d'une conférence mondiale est toujours une bonne occasion de faire progresser la lutte contre le dopage et de permettre un débat. Le Comité exécutif est donc d'avis qu'il serait bon d'organiser une conférence mondiale en 2025. Si le Conseil de fondation partage ce point de vue, la question suivante est la proposition de commencer à chercher une ville ou un pays pour accueillir cette conférence mondiale. L'AMA va donc lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de toute personne souhaitant organiser cette conférence. Le calendrier était tel que la direction lancerait l'appel à manifestation d'intérêt juste après la réunion, afin de pouvoir analyser les dossiers d'ici le mois de mars et de présenter au Conseil de fondation, en mai, une recommandation sur un hôte potentiel. Si les membres sont d'accord, il demande au Conseil de fondation d'approuver formellement le processus.

LE PRÉSIDENT propose aux membres d'approuver l'idée d'organiser une conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2025 afin de commencer à planifier la recherche d'une ville et d'un pays d'accueil. Les membres sont-ils d'accord ?

## D É C I S I O N

Approbation de la proposition de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour accueillir une conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2025.

### **4. Gouvernance**

#### - **4.1 Recommandations du groupe de travail sur les réformes de gouvernance de l'AMA**

##### - **4.1.1 Modèle de représentation des sportifs**

LE PRÉSIDENT fait référence aux recommandations du groupe de travail sur la réforme de la gouvernance de l'AMA. Ce jour, une partie des discussions sur la gouvernance sera conclue. Dans un instant, les membres entendront le professeur Haas au sujet des recommandations sur la table, mais il souhaite d'abord exprimer son appréciation pour le bon travail effectué par le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, dirigé par le professeur Haas. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans ce processus, qui a impliqué des consultations approfondies avec les partenaires et de très nombreuses réunions de groupe. Il souhaite clarifier un point de procédure. Ce jour-là, le Conseil de fondation devait approuver les recommandations formulées la veille par le Comité exécutif. Ces recommandations ont été mises en évidence dans un document qui a été présenté la veille, immédiatement après la réunion. Pour l'information des membres, comme l'a indiqué plus tôt le directeur général, le Comité exécutif a pris une décision importante la veille pour prolonger le mandat du groupe de travail jusqu'en mai 2022.

LE PROFESSEUR HAAS remercie tout le monde de l'avoir reçu et de lui donner l'occasion de présenter le troisième rapport. Il y a quatre sujets qu'il souhaite aborder, et les recommandations concernent tout d'abord la représentation des sportifs au sein de l'AMA ; ensuite, les recommandations du Comité exécutif relatives au Conseil

de fondation et, comme cela a été dit il y a quelques secondes, le mandat du groupe de travail. Les membres verront les recommandations de son groupe de travail ; en plus de celles-ci, des accords ont été conclus entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Il les a intégrés dans les diapositives. Pour être transparent, lorsque l'accord du mouvement sportif et des autorités publiques était identique aux recommandations du groupe de travail, il l'a marqué d'un drapeau vert. Là où il y a eu de légers amendements ou changements, il les a signalés par un drapeau orange. Lorsque le mouvement sportif et les autorités publiques ont donné un mandat pour approfondir la question, il l'a signalé par un drapeau bleu.

Un deuxième commentaire général qu'il souhaite faire concerne les principes directeurs de son groupe de travail par rapport aux recommandations formulées, et il a parfois été nécessaire de faire la différence entre les recommandations à court terme et à long terme. En outre, le groupe est parti du principe d'un partenariat égal entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Cela faisait partie de l'ADN et le groupe n'allait pas changer cela. Bien sûr, au moment de la mise en œuvre, il y aura des changements dans les statuts de l'AMA et des changements dans les règles de gouvernance. Il y a un dernier sujet sur lequel le groupe de travail devra absolument se pencher : les règles transitoires.

Le premier sujet était la représentation des sportifs au sein de l'AMA, en particulier dans le Comité des sportifs de l'AMA. Le gros du travail ayant été effectué par le Comité des sportifs de l'AMA, il le présentera avec M. Sandford.

M. SANDFORD s'excuse de ne pas être présent en personne. Il présente aux membres un bref historique des recommandations et de ce qui s'est passé dans le passé pour que le groupe en arrive au point où il en est aujourd'hui. Suite à la révision de la gouvernance en 2019, cet examen n'a pas vraiment répondu aux questions sur la manière d'améliorer la représentation des sportifs au sein de l'AMA. Le Comité des sportifs de l'AMA a donc décidé de créer un groupe de travail : le groupe de travail sur la représentation des sportifs. Ce groupe de travail est en place depuis trois ans, ce qui signifie que le chemin a été long. Il y a eu deux itérations de ce groupe de travail et, au cours de cette période, deux présidents du Comité des sportifs de l'AMA se sont succédé. Le premier groupe de travail a fonctionné pendant un an, puis, après le départ d'un certain nombre de membres, il a été décidé de le réformer, et le groupe de travail actuel est en place depuis deux ans. Il a fait l'objet d'un énorme travail et les sportifs, ainsi que le Comité des sportifs de l'AMA, y ont consacré beaucoup de temps et d'efforts. A ce stade, il souhaite remercier les membres du groupe de travail. Sans eux, il aurait été impossible d'arriver au stade où ils se trouvent actuellement, et il n'aurait pas été possible de faire ces recommandations.

Le groupe de travail a eu beaucoup de discussions difficiles. Le processus n'a pas été facile, ni simple, mais il est fier qu'il ait été possible d'arriver à un stade où l'on peut formuler des recommandations. Récemment, la deuxième réunion du Comité des sportifs s'est tenue pendant deux jours en octobre, et le groupe de travail a présenté ses recommandations au Comité des sportifs, ce qui a donné lieu à de nouvelles discussions. C'est à partir de là que le rapport de clôture a été formalisé. Le rapport de clôture comprend les recommandations du groupe de travail et du Comité des sportifs et a été envoyé à la direction de l'AMA ainsi qu'au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, présidé par le professeur Haas. Il reste un point sur lequel il n'a pas été possible de se mettre d'accord, à savoir la taille des différents groupes qui composeront le Comité des sportifs de l'AMA. Le groupe avait demandé au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA s'il pouvait envisager cela. Le rapport final et les recommandations ont été transmis au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, qui les a examinés et a pu résoudre le problème, comme les membres le verront dans la présentation. En outre, des discussions ont eu lieu entre les autorités publiques et le mouvement sportif, et il évoquera certains des points de désaccord entre les recommandations et ce qui a été convenu.

LE PROFESSEUR HAAS a évoqué le nom, le statut et le rôle du Comité des sportifs de l'AMA. Le groupe a compris et résumé ses conclusions que le Comité des sportifs de l'AMA devrait agir comme un forum plus large pour la communauté des sportifs. Il devrait mieux refléter la diversité. Il devrait également remplir des tâches telles que la sélection, parmi ses membres, des représentants des sportifs qui seraient envoyés dans les groupes de travail. En

raison de ces changements, le groupe de travail a recommandé que le Comité des sportifs de l'AMA ne soit plus considéré comme un comité permanent. Il s'agit d'un organe distinct, auquel des règles distinctes doivent s'appliquer. Il devrait être plus nombreux que les comités permanents ordinaires, et le groupe a également recommandé qu'il soit renommé "Conseil des sportifs de l'AMA" pour mieux refléter son rôle. Les membres verront le drapeau vert parce que ce point a fait l'objet d'un accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques, et que cela a été rendu transparent.

M. SANDFORD dit que, suite aux recommandations de gouvernance pour 2019 qui ont été adoptées, le Comité des sportifs de l'AMA est passé de 17 à 12 membres. Cela a vraiment limité le Comité des sportifs de l'AMA au cours de l'année et demie écoulée. Le fait d'avoir 12 membres a évidemment affecté la représentation et le travail du comité. Le comité a soutenu très fermement cette recommandation, ainsi que l'augmentation du nombre de membres du Comité des sportifs de l'AMA, afin de pouvoir remplir son mandat de représentation des sportifs. Le comité serait en mesure d'assumer plus de travail, de développer plus de projets, de s'intégrer réellement dans l'organisation et de faire de son mieux pour s'assurer que l'AMA est une organisation centrée sur les sportifs et qu'elle fait son travail de représentation des sportifs. L'autre question, suite à la dernière révision de la gouvernance et aux recommandations, était de savoir comment le comité était défini (il s'agissait déjà d'un comité permanent) et comment le Comité des sportifs était en quelque sorte soumis aux mêmes critères que les autres comités permanents. De toute évidence, les sportifs avaient dit qu'ils étaient identiques mais différents, mais les règles n'étaient pas si différentes. Le Comité des sportifs s'est débattu avec ces règles et ces règles de gouvernance au cours des deux dernières années. Le fait de pouvoir disposer de ses propres règles et d'un plus grand nombre de membres aurait un effet positif réel en ce qui concerne la représentation des sportifs, mais aussi par rapport à l'AMA.

LE PROFESSEUR HAAS déclare que le sujet suivant est le critère pour devenir un représentant des sportifs au sein du Comité des sportifs de l'AMA. Un représentant des sportifs doit remplir certains critères. Les critères que les membres peuvent voir à l'écran sont qu'il est nécessaire d'être un sportif de niveau international au sens du Code mondial antidopage. La personne doit être liée par le Code mondial antidopage et doit avoir rempli ces deux conditions préalables au cours d'une certaine période, à savoir neuf ans avant d'entrer en fonction pour la première fois. En outre, une autre condition préalable stipule que les représentants des sportifs peuvent être réélus pour deux mandats supplémentaires, soit neuf ans au total, et qu'ils ne peuvent pas siéger au Comité des sportifs de l'AMA pendant plus de 12 ans après avoir rempli les deux premiers critères énoncés précédemment. Tout ce qui figure dans la partie supérieure de l'écran a été approuvé par le mouvement sportif et les autorités publiques, c'est pourquoi il l'a marqué en vert. Il y a une petite modification par rapport aux recommandations du groupe de travail, c'est que la majorité du Comité des sportifs de l'AMA doit être composée de sports issus des sports olympiques et paralympiques, ce qui est en fait la réalité. Pour plus de transparence, il l'a signalé en orange.

M. SANDFORD ajoute que l'un des éléments clés qui sous-tend une grande partie de cette question est la définition de ce qu'est un sportif et de ce qu'est un représentant de sportif au sein de l'AMA. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Avec les drapeaux verts, les membres verront que ce point a été pleinement soutenu. Le drapeau orange représente la réalité de la situation sur le terrain. Actuellement, au sein du Comité des sportifs de l'AMA, tous les membres sont issus des sports olympiques ou paralympiques et cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu de sportifs issus de ces catégories.

LE PROFESSEUR HAAS dit que la diapositive suivante montre aux membres la composition proposée du Comité des sportifs de l'AMA. Afin que la communauté élargie des sportifs soit reflétée au sein du Comité des sportifs de l'AMA, les membres verront trois groupes. Le premier groupe comprend cinq représentants des sportifs issus des membres élus de la commission des athlètes du CIO et de la commission des athlètes du CIP. Le deuxième groupe est composé de huit représentants des sportifs qui seront élus. Chaque comité de sportifs des FI dispose d'une voix. Le représentant des sportifs qui présentait sa candidature devait être nommé et mandaté par un comité de sportifs d'une FI et les membres du premier groupe ne pouvaient pas présenter de candidature dans le cadre du deuxième

groupe. Le groupe 3 était composé de sept représentants des sportifs nommés par une commission spéciale des nominations. L'objectif de ce comité était de combler les lacunes en matière de compétences et de diversité. Ce qui est important, c'est la façon dont ce comité spécial de nomination a été constitué. Ce sont ses sportifs qui ont décidé de la composition du groupe 3. Il comprendra deux représentants des sportifs du Comité des sportifs de l'AMA et une personne du Comité des nominations. L'idée était également que le président de l'AMA soit consulté dans le cadre de ce processus, qui devait être transparent et clair. Au total, le conseil des sportifs compterait donc 20 membres. Tout cela avait été convenu entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Il l'a donc signalé en vert.

M. SANDFORD déclare que le Comité des sportifs de l'AMA compte actuellement 12 membres et qu'ils ont tous été nommés. Il s'agit donc d'un changement important, et cela a été l'un des principaux points de discussion au cours des deux ou trois dernières années : qui devrait faire partie du Comité des sportifs de l'AMA, comment ils entreraient dans le Comité des sportifs de l'AMA et quelle devrait être la composition exacte. Le principe sous-jacent était que les sportifs élisent les sportifs ou que les sportifs choisissent les sportifs. En ce qui concerne le groupe 2, les sportifs seraient élus. C'est évidemment un grand pas en avant. Pour ce qui est du troisième groupe, les sportifs seraient nommés. Il était vraiment important d'avoir une catégorie de sportifs qui pourraient être nommés par d'autres sportifs au sein du conseil des sportifs, car cela permettrait d'apporter de la diversité et d'autres compétences et expertises qui ne seraient peut-être pas possibles si l'on s'en remettait uniquement aux élections. Il est important de veiller à ce que ces catégories soient suffisamment larges. Il y a aussi le groupe 1, qui comprend les sportifs du CIO et du CIP, et c'est le seul point sur lequel le groupe de travail et le Comité des sportifs n'ont pas réussi à se mettre d'accord, à savoir la taille de ce groupe. C'est ce point qui a été transmis au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. Pour l'essentiel, le modèle était à peu près exactement celui-là, et le Comité des sportifs l'a approuvé.

LE PROFESSEUR HAAS explique que la diapositive suivante porte sur deux sujets : tout d'abord, l'autonomie du Comité des sportifs de l'AMA pour sélectionner parmi ses membres les représentants des sportifs qui seront envoyés dans les différents comités permanents et groupes de travail. Il s'agit d'une question sur laquelle les sportifs doivent se prononcer eux-mêmes. Deuxièmement, le président du Comité des sportifs de l'AMA sera élu à la majorité absolue des membres du Comité des sportifs de l'AMA. Avec 20 personnes dans le groupe, cela signifie qu'un minimum de 11 personnes est nécessaire pour élire le président. Tout cela a été accepté par le mouvement sportif et les autorités publiques, c'est pourquoi cela a été marqué en vert. Il y a eu un amendement par rapport aux recommandations faites par le groupe de travail, et cela concerne la question de savoir si oui ou non il devrait y avoir des critères d'éligibilité supplémentaires pour le président. Le mouvement sportif et les autorités publiques ont convenu que tous les membres du Comité des sportifs de l'AMA seraient également éligibles. Comme il s'agit d'un changement par rapport à la recommandation, il l'a signalé en orange.

M. SANDFORD observe que le drapeau orange marque le seul point de désaccord. Le groupe de travail sur la représentation des sportifs et le Comité des sportifs, dans leur rapport final, ont recommandé que les sportifs du groupe 1 ne puissent pas présider le conseil des sportifs. C'est ce qui ressort également des documents dont disposent les membres, car le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA est également parvenu à la même conclusion. De son point de vue, il y a plusieurs questions qui renforcent cette conclusion. Cette conclusion est le fruit de trois années de consultation et de nombreuses discussions avec les sportifs et les partenaires. L'idée était de ne pas dupliquer la représentation des sportifs au sein de l'organisation et de s'assurer que l'AMA élargisse la représentation des athlètes. L'une des choses que l'on a beaucoup répétées au groupe tout au long du processus, c'est que, quelles que soient les recommandations formulées, il fallait maintenir un partenariat égal entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Dans le rapport final contenant les recommandations, il n'était pas seulement question des sportifs du CIO et du CIP, mais aussi des sportifs des autorités publiques siégeant au Comité des sportifs, qui ne pourraient pas non plus présider le conseil des sportifs. L'autre aspect pratique de la question est que les sportifs du groupe 1 n'occuperaient pas leur siège à titre individuel, mais au nom de l'organisation. Cela signifie qu'ils peuvent être remplacés à tout moment, ce qui soulève d'autres

préoccupations en matière de conflits d'intérêts, car un président pourrait être remplacé à tout moment en raison de la décision d'une partie prenante tierce.

LE PROFESSEUR HAAS dit qu'il y a encore deux diapositives sur la représentation des sportifs. L'une d'entre elles est en fait une mission de travail que les membres peuvent voir : l'accord qui a été conclu entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Bien entendu, l'idée sous-jacente était qu'en fin de compte, il y aurait une description précise des tâches qui allaient être attribuées au Comité des sportifs. Les recommandations étaient basées sur cette hypothèse, et la mission de travail consistait à ce que son groupe de travail et surtout le Comité des sportifs parviennent à une meilleure description de ce que seraient les tâches finales.

Il tient à remercier le Comité des sportifs pour son travail, qui a été très utile. Comme il l'a dit, le gros du travail a été fait par le Comité des sportifs. Il a également tenu à remercier le mouvement sportif et les autorités publiques pour l'accord obtenu, car il est très encourageant et va dans le bon sens. Elle a renforcé la représentation des sportifs au sein de l'AMA. Bien entendu, il est conscient qu'il reste encore quelques points à peaufiner et il travaillera en étroite collaboration avec M. Sandford afin de combler ces lacunes.

M. SANDFORD conclut que plusieurs points doivent être développés et affinés. Par exemple, en ce qui concerne les tâches du nouveau Conseil des sportifs, un document est en cours d'élaboration et a été envoyé aux membres du Comité des sportifs pour recueillir leurs commentaires. Il sait que ce document comporte une longue liste de tâches, dont certaines sont très compliquées, qu'il s'agisse d'organiser l'élection, de gérer l'élection, le processus de nomination, de s'assurer que les sportifs fassent partie des comités permanents et groupes de travail, de gérer les projets et de s'assurer que les sportifs sont représentés de manière efficace et qu'ils sont consultés et engagés. La liste des projets était longue. Il est également nécessaire de développer la matrice des compétences. C'est un autre projet en cours. De toute évidence, pour le groupe trois, ceux qui seront nommés, il sera nécessaire d'avoir une matrice de compétences complète pour s'assurer que l'AMA recrute les bonnes personnes avec la diversité et les compétences nécessaires pour faire partie du Comité des sportifs. Le groupe continuera à travailler sur ce sujet, à le développer et à aller de l'avant.

LE PROFESSOR HAAS a fait référence aux principales recommandations du Comité exécutif. C'est l'une des questions sur lesquelles il y a eu une différenciation entre le court terme et le long terme. Il est assez difficile de mettre en œuvre des tendances significatives, toutes à court terme. À court terme, le groupe de travail a déclaré qu'il aimerait ajouter des personnes au Comité exécutif ; à long terme, les choses pourraient peut-être être différentes si l'on trouvait le mécanisme permettant de réduire la taille globale du Comité exécutif, mais c'était le point de départ à ce moment-là. La proposition du groupe de travail pour le Comité exécutif était d'ajouter le président du Comité des sportifs de l'AMA et deux membres indépendants. L'accord du mouvement sportif et des autorités publiques a été d'ajouter un membre indépendant supplémentaire. Il y aurait donc cinq membres indépendants, dont le président et le vice-président. L'idée entre le mouvement sportif et les autorités publiques était que le nouveau membre indépendant individuel soit soutenu par le mouvement sportif et par les autorités publiques. Ensuite, le groupe voulait ajouter les cinq représentants habituels des autorités publiques, les cinq représentants du mouvement sportif et le président du Comité des sportifs de l'AMA. Le mouvement sportif et les autorités publiques ont accepté que le groupe de travail se penche sur la question de l'application d'une majorité des deux tiers pour certaines décisions importantes. Les exemples cités étaient les décisions de conformité ou les décisions sur les Standards internationaux. Il a rendu cela transparent en signalant qu'il s'agissait d'une mission de travail, bleu plus orange, car il s'agissait bien sûr d'un ajout par rapport aux recommandations initiales.

Le groupe de travail n'a pas finalisé les compétences et doit donc encore élaborer une liste des principales fonctions du comité exécutif. En principe, l'idée était que le Comité exécutif ait une position de repli, c'est-à-dire que, lorsque certaines tâches ne sont pas attribuées par la loi ou les statuts au Conseil de fondation ou à d'autres organes de l'AMA, c'est le Comité exécutif qui serait compétent. Le groupe de travail a recommandé de modifier le nom du comité exécutif afin de mieux refléter son rôle, et a estimé que le terme "conseil de direction" refléterait mieux le



nouveau rôle du comité exécutif. Le groupe de travail a également recommandé que le comité exécutif se réunisse au moins trois fois par an. Bien entendu, des réunions ad hoc supplémentaires pourraient être organisées pour traiter de questions spécifiques. En outre, il a recommandé que le calendrier et l'ordre du jour des réunions soient établis de manière à garantir que les questions soient traitées de manière à atteindre les objectifs, notamment du plan stratégique, de toutes les missions de travail pour lesquelles il est nécessaire de revenir devant le Comité exécutif et le Conseil de fondation avec de nouvelles propositions plus détaillées.

Au sein du Conseil de fondation, des tendances significatives se sont dégagées, à savoir que deux ONAD devraient être ajoutées au Conseil de fondation et, en outre, deux représentants des sportifs devraient être ajoutés. Ces nouveaux ajouts ont été acceptés par le mouvement sportif et les autorités publiques avec une légère modification par rapport à la recommandation, à savoir que deux sièges des ONAD seront ajoutés au quota des autorités publiques et que les deux autres sportifs qui siègeront au Conseil de fondation seront des sièges ajoutés au quota du mouvement sportif. Encore une fois, ce point a été signalé en orange en raison du léger changement par rapport aux recommandations qui avaient été émises par son groupe.

En ce qui concerne les ONAD, la raison pour laquelle le groupe de travail les a incluses dans le Conseil de fondation est qu'elles sont des acteurs importants dans le monde de la lutte contre le dopage et la proposition était que les deux représentants des ONAD au Conseil de fondation soient élus parmi les membres du groupe consultatif d'experts des ONAD de l'AMA. En ce qui concerne les modalités d'accès au groupe consultatif d'experts de l'ONAD, le groupe de travail a recommandé que chaque continent élise deux ONAD, qui seraient envoyées au groupe consultatif, et que ce dernier envoie ensuite deux d'entre elles, toujours par élection démocratique, au Conseil de fondation. Pour être éligible, l'ONAD doit remplir certaines conditions, visibles à l'écran. Tout d'abord, l'ONAD devait être conforme au Code, et ensuite, elle devait être une ONAD conforme au Code ayant pleine autorité sur ses activités antidopage. Il y avait un élément de clarification, parce que tout cela avait été accepté par le mouvement sportif et les autorités publiques, et la clarification était que, lorsqu'il parlait des ONAD, il parlait des ONAD et non pas des ORAD.

En ce qui concerne les deux sportifs supplémentaires qui seraient ajoutés au conseil de fondation, l'idée sous-jacente était que ces représentants des sportifs seraient élus au sein du Comité des sportifs de l'AMA ou du conseil des sportifs, selon le nom qui lui sera donné à l'avenir. Il y avait une petite restriction, signalée en orange : l'un des deux sportifs supplémentaires devait provenir du Mouvement paralympique. Le premier point a fait l'objet d'un accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques, conformément aux recommandations contenues dans le léger amendement que les membres ont pu voir, c'est pourquoi il l'a signalé en orange.

Lorsque ces quatre nouveaux membres ont été ajoutés au Conseil de fondation, il y a eu une longue discussion sur les droits qu'ils devraient avoir, sur la question de savoir s'ils devraient être traités différemment ou recevoir un traitement spécial, et l'idée était que ces quatre membres supplémentaires du Conseil de fondation auraient les mêmes droits de vote et les mêmes droits de participation. Le mouvement sportif et les autorités publiques s'étaient également mis d'accord sur ce point, c'est pourquoi il l'a signalé en vert. Il y a un ajout qui a été fait par le mouvement sportif et les autorités publiques, c'est que toute décision du Conseil de fondation doit être prise à la majorité des deux tiers des membres présents. Là encore, il y a eu quelques missions de travail car le mouvement sportif et les autorités publiques ont dit à juste titre que l'on n'avait parlé que de la composition, qu'il y avait un autre élément qui était au moins aussi important que la composition et qui reflétait les tâches du Conseil de fondation et du Comité exécutif, et que le groupe de travail travaillait encore sur ce point et présenterait sa recommandation détaillée à un moment ultérieur. Les membres verront certains principes à l'écran, mais ils n'ont pas encore été finalisés. La seule chose qu'il pouvait dire à ce stade était que le groupe souhaitait que le Conseil de fondation devienne une assemblée générale et recommandait donc que le conseil de fondation soit rebaptisé "assemblée générale de l'AMA" pour mieux refléter son rôle.

En ce qui concerne le mandat du groupe de travail, comme les membres s'en sont rendu compte, celui-ci n'a pas terminé ses travaux, et il a donc demandé un peu plus de temps pour les achever. Il est persuadé que le groupe va

l'achever d'ici les réunions de mai 2022 du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Si les membres ont des questions à ce moment-là, il sera heureux d'y répondre ou de les prendre en compte pour son groupe de travail.

M. GUPTA déclare que c'est un grand plaisir d'être présent à Paris pour représenter les États-Unis au Conseil de fondation de l'AMA. Comme c'est la première fois qu'il siège au Conseil de fondation de l'AMA, il souhaite parler un peu de lui. Il a été confirmé par le Sénat des États-Unis de manière bipartisane comme neuvième directeur de la politique nationale de contrôle des drogues au sein du bureau exécutif du président. Il a été honoré de servir le peuple américain dans le cadre de l'administration Biden-Harris, et honoré d'être présent ce jour-là. Avec près de 30 ans d'expérience combinée en matière de pratique clinique, de politique et de réglementation, la lutte contre le dopage était une question qu'il comprenait et qui lui tenait profondément à cœur. Il a dirigé le processus de transition de l'administration Biden vers ce poste et est actuellement le conseiller principal du président Biden en matière de politique des drogues. Il peut assurer aux membres que la lutte contre le dopage restera une priorité pour les États-Unis. Il tient à remercier les dirigeants du CIO et de l'AMA de l'avoir rencontré cette semaine-là. Les États-Unis reconnaissent que l'AMA est le seul organisme mondial de réglementation du dopage dans le sport et qu'elle a une tâche importante et difficile à accomplir. Les États-Unis ont l'intention de continuer à collaborer de bonne foi avec d'autres autorités publiques, le Mouvement olympique, les sportifs, les entreprises sponsors des Jeux olympiques, dont beaucoup sont basées aux États-Unis, et les agences nationales antidopage afin de renforcer les efforts de lutte contre le dopage, et ne négligeront aucun effort pour soutenir le sport propre. C'est ce que l'on doit aux sportifs qui ont fait tant de sacrifices pour concourir à un niveau d'élite sur la scène mondiale.

Il a été encouragé par les propositions présentées aux membres ce jour-là. Ils avaient le potentiel de réduire les conflits d'intérêts, de promouvoir des normes éthiques strictes, d'accroître l'indépendance et de renforcer la voix des sportifs au sein de l'AMA. Il a donc félicité l'AMA pour les propositions qui ont été adoptées. Deux semaines auparavant, il avait eu l'occasion d'accueillir une réunion de sportifs olympiques américains et de sociétés américaines de parrainage et de diffusion. Il a été merveilleux d'entendre de grands sportifs olympiques tels que Katie Ledecky, Ryan Murphy et d'autres parler de l'importance de l'intégrité dans le sport pour eux et pour leurs collègues sportifs. Les sportifs avec lesquels il s'est entretenu ont accueilli favorablement les exigences élevées en matière de tests et de rapports de localisation qui leur ont été imposées. Ils ont compris qu'ils étaient nécessaires. Ils ont seulement demandé que les autorités travaillent ensemble pour s'assurer que les mêmes exigences qu'ils respectent soient appliquées de manière cohérente à tous les sportifs d'élite, quel que soit leur pays d'origine. C'est le travail de l'AMA. La tâche était complexe, mais elle était d'une importance vitale. Il est impatient d'en savoir plus sur la façon dont les différentes autorités pourraient travailler ensemble au cours des mois et des années à venir pour renforcer la capacité de l'AMA à lutter contre le dopage et faire en sorte que la confiance des sportifs soit gagnée.

Il souhaite exprimer la sincère reconnaissance des États-Unis au professeur Haas et aux membres du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pour leur travail inlassable en vue de trouver un consensus sur les réformes importantes présentées aux membres ce jour-là. Il a remercié en particulier son collègue, le ministre australien Richard Colbeck, pour avoir représenté les autorités publiques dans les négociations importantes de ces derniers mois. Il s'est dit encouragé par le fait que le Mouvement olympique et les gouvernements seraient, espérons-le, en mesure de parvenir ce jour-là à un consensus sur certaines réformes importantes, et les États-Unis ont salué les décisions d'ajouter des membres indépendants au comité exécutif, de reformuler le Comité des sportifs, d'ajouter davantage de voix indépendantes de sportifs et d'organisations nationales antidopage au Conseil de fondation et d'établir un nouveau code d'éthique et un nouveau conseil d'éthique.

Il ne fait aucun doute qu'il y a encore du travail à faire, tant au sein de l'AMA que dans tous les pays, pour continuer à s'adapter aux changements et aux nouvelles technologies. Les États-Unis continueront à défendre les progrès avec l'AMA tout en soulignant les défis et en servant de catalyseur et de partenaire pour les changements nécessaires dans l'ensemble de l'entreprise antidopage, car les sportifs ne méritent rien de moins. Il s'est réjoui de cette opportunité et s'est montré reconnaissant pour tout le travail accompli.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gupta pour son avis et son engagement, ainsi que pour la réunion et la discussion très ouverte, fructueuse et équitable qui a eu lieu cette semaine-là.

M. ROBERTSON remercie tout particulièrement le professeur Haas, M. Sandford et, en fait, tous les membres du groupe de travail. Il souhaite également remercier le ministre Colbeck, son collègue australien, pour l'excellent travail qu'il a réalisé. Au nom de l'Océanie, il est heureux d'approuver la recommandation du Comité exécutif. Beaucoup de travail a été accompli pour parvenir à un consensus. La nature du consensus signifie que les gens n'obtiennent pas toujours tout ce qu'ils veulent, mais les propositions présentées aux membres renforceront l'AMA. En particulier, elles renforceront la voix des sportifs au sein de l'AMA, qu'il considère comme un élément vital. L'ajout de membres indépendants au Comité exécutif est également une avancée très importante. Pour l'Océanie, il y a un point sur lequel elle n'est pas entièrement d'accord, c'est la question de savoir si le président du conseil des sportifs doit ou non occuper un poste au sein du CIO, du CIP ou d'un gouvernement. Il estime que, pour maintenir l'objectivité et l'équilibre entre les membres fondateurs de l'AMA, cela ne devrait pas être possible. Il admet toutefois que cette position n'a pas fait l'objet d'un consensus, mais il tient à la noter pour mémoire. Dans l'ensemble, il approuve les recommandations du Comité exécutif.

M. IKEDA fait part de son appréciation du travail effectué sur les réformes de la gouvernance par la direction de l'AMA, le professeur Haas et les autres membres du groupe de travail, ainsi que par le petit groupe de travail dirigé par M. Colbeck. Il les remercie vivement pour leur contribution. Le Japon soutient également la recommandation présentée. D'autre part, de nombreuses discussions ont eu lieu lors de la réunion du comité exécutif de la veille, notamment sur la manière dont les initiatives de réforme de la gouvernance devraient progresser et sur leurs implications par rapport au budget. Il s'attend à ce que le groupe de travail fasse un effort tangible avec le soutien du secrétariat de l'AMA. Il y a des questions qui n'ont pas été incluses dans la recommandation cette fois-ci et il aimerait contribuer à ces questions à l'avenir.

M. REBELO a pris la parole au nom du comité européen ad hoc pour l'Agence mondiale antidopage et les autorités publiques pour exprimer sa reconnaissance pour le travail du groupe de travail et saluer les progrès importants réalisés dans la révision de la gouvernance de l'AMA. Il a également pris note du troisième rapport intermédiaire du groupe de travail et a rappelé que la gouvernance de l'AMA, dans sa structure, ses méthodes de travail et sa culture organisationnelle, devrait reposer sur une série de principes fondamentaux tels que des normes éthiques élevées, la transparence, la responsabilité, la prévention des conflits d'intérêts et le respect primordial des droits de l'homme et de l'État de droit, y compris le principe de la séparation des pouvoirs. Il a également accepté les recommandations consolidées du groupe de travail concernant la représentation des sportifs au sein du Comité des sportifs de l'AMA. En ce qui concerne la composition du Comité exécutif, il a approuvé l'inclusion des deux experts indépendants et du président du Comité des sportifs de l'AMA. Enfin, en ce qui concerne la composition du Conseil de fondation, il est favorable à l'inclusion des deux représentants des ONAD et des sportifs. Il suggère d'utiliser le guide de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle des ONAD pour garantir l'indépendance des ONAD impliquées dans le Conseil de fondation et de prendre en compte le principe de séparation des pouvoirs, en particulier en ce qui concerne le pouvoir judiciaire. Il a également soutenu l'approche de l'équilibre entre les sexes pour la désignation des ONAD et des représentants des sportifs. Il approuve donc la prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en mai 2022, se félicite de la poursuite des travaux visant à améliorer l'efficacité de l'AMA en tant que régulateur mondial de la lutte contre le dopage dans le sport et l'encourage à présenter son rapport final et ses recommandations avant les réunions de mai 2022. Enfin, il a pris note des questions encore en suspens que le groupe de travail doit examiner dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

M. COLBECK remercie son collègue du mouvement sportif, M. Ingmar De Vos, pour l'interaction qui s'est produite ces derniers temps lors de la négociation de leur position. Il adresse également ses compliments au professeur Haas et à son équipe pour le travail qu'ils ont accompli afin d'amener l'AMA à cette position. Il n'a pas été facile d'amener tout le monde à un niveau de consensus, mais c'était un niveau de consensus et, comme cela a été indiqué, tout le

monde n'a pas obtenu ce qu'il voulait en ce qui concerne le résultat final ; cependant, il pense qu'il s'agit d'une position de compromis très solide en ce qui concerne la façon d'aller de l'avant, et il pense donc que les propositions présentées au Conseil de fondation représentent un précieux pas en avant dans ce contexte. Il encourage également tout le monde à examiner attentivement les questions de gouvernance restantes avant leur conclusion lors de la réunion de mai du Conseil de fondation, ce qui a été discuté pendant un certain temps, et il est important que l'AMA continue à progresser. En disant cela, il note que le point important sur lequel il faut réfléchir, et il pense que c'est quelque chose qui a été discuté dans les négociations au cours des dernières semaines et c'est certainement la perspective mise en avant par les autorités publiques, est que ce qui devrait être recherché à travers ce processus est une meilleure gouvernance de l'organisation dans son ensemble et comment l'AMA y parvient, et il ne s'agit pas nécessairement de questions de contrôle ou d'équilibre égal. Il s'agissait de la meilleure gouvernance dans l'intérêt d'un sport propre. Il s'agit d'un défi qui se poursuivra pendant une période de temps considérable. Il remercie ceux qui se sont engagés dans un très bon esprit dans les négociations et attend avec impatience les nouvelles recommandations du groupe de travail l'année suivante et ses recommandations continues qui sont dans l'intérêt de la gouvernance de l'organisation et de la supervision la plus efficace du sport propre.

Au nom du mouvement sportif, M. DE VOS a exprimé sa gratitude au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA et plus particulièrement à son président, le professeur Haas. Il souhaite également remercier le ministre Colbeck pour le dialogue ouvert et constructif qu'ils ont eu au cours des dernières semaines. Alors qu'au début, il craignait quelque peu ces discussions, elles sont finalement devenues un plaisir. Il remercie donc M. Colbeck pour ces conversations. Il est très heureux que l'on soit finalement parvenu à un consensus. La conséquence du consensus est que l'on n'obtient pas toujours ce que l'on veut, mais il a été très heureux d'entendre de nombreux commentaires de la part des autorités publiques et des membres du mouvement sportif, qui se sont déclarés satisfaits et ont estimé qu'il s'agissait d'un plan très solide pour l'avenir de l'organisation.

Il a également remercié le Dr Gupta au nom du mouvement sportif pour ses propos très clairs et l'engagement des États-Unis. C'était très important pour l'organisation. Bien entendu, le mouvement sportif a pleinement soutenu sa position lorsqu'il a déclaré que tous les sportifs devaient être traités sur un pied d'égalité. Il attend avec impatience les développements futurs dans ce domaine également.

Sans vouloir entrer dans les détails, pour le mouvement sportif, il était très important, lorsqu'on parle du comité ou du conseil des sportifs, qu'une fois les sportifs élus et nommés au sein de cet organe, ils y restent. Ils disposeraient d'un mandat complet et resteraient sur place, de sorte qu'il n'y aurait pas d'interférence de l'extérieur. C'est pourquoi il estime que, compte tenu du processus démocratique, tous les sportifs de ce conseil devraient avoir la possibilité d'être éligibles au poste de président. Il ne doit pas y avoir de discrimination ou d'exclusion. C'était très important. Le mouvement sportif a accueilli favorablement, bien sûr, l'extension du mandat du groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance de l'AMA. En ce qui concerne le Comité exécutif et le Conseil de fondation, il estime que l'on s'est trop focalisé sur la composition de ces organes, alors qu'il est bien sûr plus important de se mettre d'accord sur les rôles. Néanmoins, le mouvement sportif a pleinement soutenu le point de vue selon lequel le comité exécutif devrait être une sorte de conseil, tandis que le conseil de fondation devrait être une assemblée générale afin d'éviter autant que possible le chevauchement des compétences et des membres. Bien sûr, le président de l'organisation doit présider les deux organes ; mais, en ce qui concerne les membres, il estime qu'ils doivent être séparés car, en fin de compte, si le conseil de fondation doit fonctionner comme une assemblée générale, il doit contrôler les opérations du conseil et, par conséquent, celles de ses membres. Il l'a donc pleinement approuvé.

Enfin, le mouvement sportif espérait vraiment que les réformes aboutissent en mai, que les discussions se terminent et que l'organisation se concentre sur son métier, à savoir la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver la recommandation concernant la représentation des sportifs au sein du Comité des sportifs de l'AMA, la composition du Comité exécutif et la composition du Conseil de fondation, telle que présentée par le président du groupe de travail et exposée dans le

document 4.1 déposé la veille. La décision semble avoir été prise à l'unanimité. Le Conseil de fondation vient donc de franchir une nouvelle étape importante dans le renforcement de la gouvernance de l'organisation et dans sa progression. Il en est très fier. Enfin, il souhaite remercier le professeur Haas et son groupe, ainsi que le ministre Colbeck et M. De Vos, pour leur travail acharné. Il a salué les réformes, les recommandations et le grand engagement.

## D É C I S I O N

Approbation des recommandations proposées par le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA.

Il a noté que d'autres recommandations seraient présentées en mai 2022.

### - **4.2 Code d'éthique/Conseil d'éthique indépendant**

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit d'un point de décision, comme cela a été le cas dans les dernières éditions. M. Sieveking fera une brève introduction et donnera ensuite la parole à M. Kaiser, rédacteur du contenu, qui présentera la version finale du code.

M. SIEVEKING s'excuse de ne pas avoir pu se rendre à Paris pour être avec les membres. Le consensus atteint et la recommandation faite la veille par le Comité exécutif de l'AMA au Conseil de fondation d'approuver le tout premier code d'éthique de l'AMA constituent en effet une grande réussite. Une organisation telle que l'AMA ne peut vivre sans un code d'éthique adéquat, qui constitue un élément clé de la bonne gouvernance. Avant de donner la parole à M. Kaiser, qui présentera en détail les principaux aspects et le mécanisme du code d'éthique proposé, il souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé au processus pour leur excellent travail et en particulier le professeur Haas et le groupe de travail sur l'examen des réformes de la gouvernance de l'AMA, dont le rôle a été essentiel pour parvenir à un consensus.

M. KAISER informe les membres que sa tâche ce jour-là est de présenter les principaux points du projet final de code d'éthique, qui a été accepté par le Comité exécutif la veille. Le projet que les membres ont reçu est essentiellement basé sur l'option B du projet qu'ils ont vu lors de leur réunion de mai 2001, où la décision à la fin du processus serait prise par le comité d'éthique indépendant. Le concept de la procédure de réexamen avait été introduit et approuvé par les deux groupes de partenaires. Ce dernier projet incluait essentiellement toutes les observations faites par les partenaires lors des réunions de mai et de septembre de cette année-là. La différence formelle, que les membres auront remarquée dans le projet dans leur dossier, est que le règlement du conseil d'éthique indépendant et les règles de procédure ont été déplacés vers l'annexe A, avec l'idée de garder la partie centrale du code plus facile à suivre et à comprendre, et ensuite d'avoir toutes les spécificités dans l'annexe A. Il expliquera et montrera les différences par rapport au projet de mai 2001, en fait le 26 avril. La principale disposition concerne les mesures provisoires, qui peuvent être déterminées à tout moment de l'enquête. Cela signifie également pendant la procédure de réexamen. Elles peuvent être rendues par le président du conseil d'éthique indépendant, soit d'office s'il estime que c'est important, soit à la demande du déontologue, du comité exécutif ou des parties elles-mêmes.

Les deux autres points de la partie principale du code qui méritent d'être soulignés sont l'introduction d'un processus de révision qui sera mené chaque année par le conseil d'éthique indépendant afin d'examiner les principes éthiques fondamentaux, qui sont, bien sûr, des concepts qui ont évolué dans la société au fil des ans. L'idée était de maintenir le code à jour. En ce qui concerne l'entrée en vigueur du code, il avait été indiqué qu'il entrerait en vigueur à compter de son approbation par le Conseil de fondation, sauf décision contraire.

En quittant la partie centrale du code et en revenant à l'annexe, il expliquera les différences introduites. La composition du conseil d'éthique indépendant a été portée à neuf membres, dont le président. Ils seront tous nommés par le conseil de fondation. Sept d'entre eux seraient des membres indépendants, dont bien sûr le président, et un

membre serait désigné par les autorités publiques et un membre par le Mouvement olympique. C'était la dernière proposition. Le poste de vice-président a également été introduit. L'objectif était de disposer d'une personne capable d'assumer immédiatement la fonction de président si ce dernier était dans l'incapacité d'agir rapidement ou s'il en était empêché. Cette personne serait choisie parmi les membres indépendants du conseil et serait nommée par le conseil d'éthique lui-même. La sélection des candidats serait faite par la commission des nominations, à l'exception, bien sûr, des deux membres désignés par les pouvoirs publics et le Mouvement olympique.

En ce qui concerne les exigences d'indépendance imposées à ces membres du conseil, la norme générale et les critères d'indépendance les plus stricts seraient requis, comme le prévoit le règlement sur la gouvernance de l'AMA, pour les sept membres indépendants du conseil, mais seule la norme générale d'indépendance serait requise pour les deux membres nommés par les autorités publiques et le Mouvement olympique car, de toute évidence, ces deux membres proviendraient des partenaires et seraient en mesure de représenter leurs intérêts. L'examen et l'approbation des neuf candidats seront effectués par le comité des nominations. Les décisions du comité d'éthique indépendant (non pas du panel qui traiterai l'affaire, mais du comité lui-même) seraient adoptées à la majorité des voix et avec un quorum de sept membres sur neuf. Bien sûr, il existe un mécanisme qui permet au conseil d'éthique de prendre une décision même si le quorum n'est pas atteint, en convoquant une nouvelle réunion dans un délai très court.

En ce qui concerne le responsable de l'éthique, il n'y a pas de réel changement par rapport au projet précédent que les membres ont vu. La structure a été réorganisée pour l'améliorer, et le fait que la rémunération du responsable de l'éthique fasse partie du budget du conseil d'éthique indépendant a été clarifié.

En ce qui concerne les règles et la procédure d'examen des plaintes, il n'y a pas de différence majeure par rapport au projet précédent. Ils ont été déplacés dans l'annexe, mais le principe est le même. La seule chose qui mérite d'être notée est le fait que le renvoi aux autorités pénales peut également être effectué par le conseil d'éthique indépendant lui-même à tout moment au cours d'une enquête s'il estime que cela en vaut la peine.

La plupart des changements concernent la procédure de décision sur la plainte. Quels ont été les changements importants dans cette section ? En ce qui concerne la composition des panels qui traiteraient les cas, pour les cas les plus complexes, il y aurait cinq membres du conseil d'éthique indépendant, mais ce panel inclurait automatiquement les deux membres nommés par les autorités publiques et par le Mouvement olympique.

En ce qui concerne les délibérations du panel, lorsque le panel estime qu'il est arrivé au terme de son enquête et qu'il est prêt à rendre une décision, il prépare un rapport de délibérations, qui comprend une proposition préliminaire de décision, et le transmet au comité d'éthique indépendant. Vient ensuite la différence majeure, qui a été discutée et acceptée par les deux groupes de partenaires, à savoir la procédure de réexamen. Ce rapport de délibération serait transmis par le président du conseil d'éthique au président du comité exécutif sur une base confidentielle très stricte et ils devraient déterminer ensemble s'il existe un risque de conflit d'intérêts. Si un membre du comité exécutif se trouve en situation de conflit d'intérêts, il n'est évidemment pas autorisé à participer à l'étape suivante. Ensuite, s'il n'y a pas de conflit d'intérêts, le président du comité exécutif transmet le rapport aux membres du comité exécutif, qui ont alors trois décisions possibles à prendre. Soit ils ne font rien et la procédure se poursuit, soit ils décident de faire des commentaires sur le rapport de délibération, qui est transmis. Ils peuvent également demander un complément d'enquête, comme l'audition d'un témoin ou l'établissement d'un rapport d'expert, par exemple sur certaines questions juridiques ou sur des points qu'ils estiment devoir être clarifiés, ou sur d'autres types de preuves. Ensuite, le président du conseil d'éthique communiquerait un résumé, mais seulement un résumé de l'observation du comité exécutif, à la personne concernée en lui donnant la possibilité de formuler des observations. Il est absolument nécessaire de respecter le droit d'être entendu de la personne concernée. En principe, il n'y aurait pas de communication à la personne concernée de l'éventuelle demande d'enquête faite par le Comité exécutif. La raison en était le souhait d'éviter d'interférer négativement dans la collecte des preuves si la personne concernée était informée de la poursuite de l'enquête. Cela dit, il ne s'agirait probablement que d'un principe et, dans la plupart des cas, il pourrait même être

approprié d'informer la personne concernée de la poursuite de l'enquête, en particulier si celle-ci implique la fourniture de documents supplémentaires par la personne concernée.

Ensuite, le comité d'éthique indépendant (et non le panel) se prononce sur les demandes éventuelles d'enquête complémentaire de la part du comité exécutif. Le conseil d'éthique transmettrait alors l'observation du comité exécutif ainsi que sa décision sur la demande d'enquête à l'instance chargée de l'affaire. Le groupe continuerait soit à prendre en considération l'observation, soit à mener une nouvelle enquête si nécessaire. Lorsque le jury considère que l'affaire est effectivement prête à être tranchée, il rend sa décision finale sans exiger une nouvelle audition des parties, car celles-ci ont eu la possibilité d'être entendues tout au long de la procédure. La décision finale du comité d'éthique serait une décision formelle du comité d'éthique lui-même et, comme le comité d'éthique serait un organe de l'AMA, il s'agirait d'une décision de l'AMA, et c'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne les appels contre cette décision, seule la personne concernée pourrait faire appel de la décision finale devant le TAS, car il est évident que l'AMA, qui est en fait l'organisation qui rend la décision, ne peut pas faire appel de sa propre décision.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kaiser et demande s'il y a des commentaires ou des questions.

M. LALOVIC répète ce que le mouvement sportif a dit la veille. Il remercie M. Kaiser pour son travail et espère qu'après le vote, le projet révisé de code d'éthique deviendra le Code d'éthique de l'AMA.

M. BERGE remercie M. Kaiser pour la qualité et la clarté de sa présentation. Il salue le travail accompli sur le code d'éthique et le conseil d'éthique indépendant. Il s'agit d'une étape clé dans l'amélioration du processus de gouvernance et dans le traitement des conflits d'intérêts. Le respect des principes fondamentaux tels que l'impartialité, l'intégrité et le respect de la dignité humaine dans toutes les actions de l'AMA est essentiel. Au nom de la plateforme One Voice et de l'Europe, il a soutenu et approuvé le code d'éthique et les règles du comité d'éthique indépendant, qui font partie du code d'éthique. Il rappelle l'importance de la prévention et de la sensibilisation aux questions de corruption et de conflits d'intérêts, en plus de leur sanction. Il est toujours préférable de prévenir et d'éviter ces manquements plutôt que d'avoir à en assumer les conséquences.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Un autre pas important a été franchi. Pour conclure ce point, il propose aux membres d'approuver le code d'éthique proposé. Il les remercie de l'avoir fait et se réjouit que le code ait finalement été approuvé. La prochaine étape consistera à activer un plan de mise en œuvre afin de constituer le nouveau conseil le plus rapidement possible.

## D É C I S I O N

Approbation de la proposition de code d'éthique/conseil d'éthique indépendant.

### - **4.3 Composition du Conseil de fondation 2022**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il s'agit normalement d'une question administrative très simple. Cependant, il souhaite faire deux remarques ce jour-là, qu'il est extrêmement important que les membres comprennent. L'AMA a eu beaucoup de contacts avec les autorités suisses au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la modification des statuts, sur la base des réformes de la gouvernance, et la réalité est que les autorités deviennent plus formalistes qu'elles ne l'ont peut-être été dans le passé. Cela signifie qu'il est absolument impératif, une fois que l'AMA a enregistré un membre du conseil de fondation auprès des autorités suisses, qu'elle dispose des documents appropriés et qu'elle reçoive ces documents en temps voulu de la part des membres. Cela peut surprendre certains membres, mais il arrive que la direction de l'AMA ne soit pas en mesure d'obtenir des membres du Conseil de fondation un certain nombre de documents nécessaires pour procéder à leur enregistrement auprès des autorités suisses. Il les invite donc tous, lorsqu'ils reçoivent une demande du secrétariat de l'AMA de fournir ces documents, à le faire en temps voulu pour que l'AMA puisse les enregistrer correctement.

auprès des autorités suisses. Le fait de ne pas fournir ces documents aurait pour conséquence de les empêcher de participer aux réunions. Il veut s'assurer que cela est clair.

L'autre chose qu'il est important de comprendre, c'est que les membres du conseil de fondation sont nommés pour trois ans, mais qu'il y a souvent des membres qui changent au cours de ces trois années, principalement du côté des autorités publiques, en raison de changements de gouvernement, etc. Jusqu'à présent, il est fréquent que le remplaçant de la personne sortante vienne conclure le mandat initial de cette dernière, auquel il restait une ou deux années à accomplir. A l'avenir, l'AMA ne procédera pas de la sorte car, lorsqu'un membre est formellement nommé, il l'est en son nom et pour trois ans. Ainsi, chaque fois qu'il y a un changement, le nouveau membre est là pour trois ans et son mandat commence à la date à laquelle il a été nommé. Bien sûr, ils peuvent toujours démissionner au cours des trois années s'il y a un autre changement, mais cela signifie que l'AMA gardera des traces de tous ces différents mandats, et que tous les mandats ne prendront pas fin en même temps, comme c'était le cas auparavant, afin d'être plus conforme à la pratique attendue de l'AMA. Tels sont les deux points qu'il souhaitait soulever.

En termes de gestion interne, il est demandé aux membres d'approuver formellement la composition actuelle du Conseil de fondation et celle qu'il aura à partir de l'année prochaine. Quelques noms manquaient à la composition officielle pour l'année suivante. Dès réception, la direction remplira les documents et prendra contact avec les autorités suisses. Il a demandé aux membres d'approuver formellement la composition du Conseil de fondation.

M. BERGE fait un bref commentaire au nom de la plateforme One Voice et de l'Europe pour prendre acte de la composition du Conseil de fondation de l'AMA à compter du 1er janvier de l'année suivante. Il remercie M. Zhdanov, de l'Ukraine, pour son travail et sa contribution au cours de son mandat au Conseil de fondation et, dans le même temps, salue chaleureusement la nomination de M. Kasapoğlu, ministre de la Jeunesse et des Sports de la Turquie, comme l'une des voix européennes au sein du Conseil de fondation l'année suivante.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres commentaires ou questions. Il demande aux membres de prendre acte de la composition du Conseil de fondation de l'AMA. Il les remercie vivement.

## D É C I S I O N

La composition du Conseil de fondation 2022  
est approuvée.

### - **4.4 Comité exécutif 2022**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note que le Conseil de fondation a formellement nommé les membres du Comité exécutif. Quelques changements ont été notés pour l'année prochaine. Les membres les ont reçus dans leurs documents de membres pour le Comité exécutif de l'année suivante. Il demande aux membres d'approuver formellement ces nouveaux membres pour faire partie du Comité exécutif pour 2022.

M. BERGE est intervenu au nom de la plateforme One Voice en Europe pour soutenir la nomination des nouveaux membres du Comité exécutif pour 2022. Dans ce contexte, il tient à saluer le rôle essentiel joué par le Luxembourg au cours des deux dernières années, tant au niveau européen que mondial, notamment en présidant la plateforme One Voice. Dans le même temps, il s'est vivement félicité de la nomination de Mme Maracineanu, ministre française des sports en France, pour représenter l'Europe au sein du Comité exécutif. Enfin, il a tenu à souligner la contribution de M. Robertson, vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande, et à saluer la nomination de M. Richard Colbeck, ministre de la jeunesse et des sports d'Australie, qui a déjà joué un rôle crucial en représentant les autorités publiques dans les discussions sur la réforme de la gouvernance.

LE PRÉSIDENT remercie M. Berge pour ses commentaires. Il estime que les membres peuvent désigner les nouveaux membres du Comité exécutif pour 2022. Il les remercie de le faire.



## D É C I S I O N

Les membres du Comité exécutif proposés pour 2022 ont été approuvés.

Un autre point de décision en faisait partie et concernait le nouveau membre asiatique du Comité exécutif pour 2021. Il est demandé au Conseil de fondation d'approuver le changement de membre asiatique au sein du Comité exécutif, à compter de 2021, M. Ikeda Yoshitaka remplaçant M. Niwa. Les membres ont reçu mardi un document décrivant ce changement et la manière d'aborder l'approbation. M. Ikeda Yoshitaka a participé à la réunion du Comité exécutif de la veille. Toutefois, sa participation et ses votes étaient sujet à l'approbation formelle du Conseil de fondation ce jour-là. Il demande donc aux membres s'ils approuvent la nomination du ministre Ikeda Yoshitaka en tant que nouveau membre du Comité exécutif, avec effet immédiat en 2021. Il a remercié chaleureusement les membres.

M. IKEDA se présente. Il s'appelle Ikeda Yoshitaka et est le ministre d'État japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie. Il a repris les responsabilités de M. Niwa et c'est un grand honneur pour lui d'assister pour la première fois ce jour-là à une réunion du Conseil de la Fondation. Il se réjouit de travailler pour la lutte contre le dopage dans le sport en coopération avec les autres membres du Comité exécutif. Il a remercié l'AMA pour le travail accompli et les efforts déployés en matière de réforme de la gouvernance. Malgré les nombreux défis posés par la pandémie, il espère que la poursuite de la coopération entre l'AMA et tous les partenaires, y compris les autorités publiques et le mouvement sportif, permettra de faire progresser la mise en œuvre d'un sport propre. Le Japon contribuera à partager l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ikeda et lui souhaite à nouveau chaleureusement la bienvenue à l'AMA.

## D É C I S I O N

M. Ikeda, du Japon, a été approuvé en tant que nouveau membre du comité exécutif originaire d'Asie, pour le reste de l'année 2021.

### - **4.5 Composition des comités permanents 2022**

LE PRÉSIDENT informe les membres que ce point a déjà été présenté ce jour dans le cadre du rapport du directeur général.

## D É C I S I O N

Les compositions proposées pour les comités permanents ont été notées.

## **5. Finances**

### - **5.1 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. NG déclare qu'il commentera brièvement les contributions du gouvernement et de la COI pour 2021 et qu'il présentera ensuite aux membres le reste des points financiers. Au 12 novembre, 90,8 % des contributions avaient été reçues, contre 94,8 % l'année précédente. La contribution du CIO est à jour et conforme au calendrier. Il manque actuellement 1,9 million de dollars à l'AMA, soit 9 % par rapport au budget. L'Océanie et l'Europe ont contribué à 100 %. Les Amériques étaient à 74 %, avec 1,3 million de dollars restant à verser par les États-Unis et les 300 000 dollars restants par des pays tels que le Pérou, la République dominicaine, le Venezuela et Cuba. L'Asie était à 90%, avec 200.000 dollars du Koweït et 200.000 dollars de quelques autres pays. L'Afrique est à 64% contre 56% l'année

précédente. Des contributions supplémentaires de 91 000 dollars ont été faites par les gouvernements d'Australie et du Japon. L'AMA remercie tout le monde pour ses contributions.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ng. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

### D É C I S I O N

Il est pris note des contributions des gouvernements et du CIO.

#### - **5.2 Comptes trimestriels 2021 (3<sup>ème</sup> trimestre)**

MME CHUNG a parcouru les comptes de 2021 jusqu'en septembre. Le niveau des dépenses après neuf mois est resté relativement bas, essentiellement dans la continuité de la pandémie de 2020, à l'exception du mois d'août qui a connu quelques activités liées aux Jeux olympiques de Tokyo. Par ailleurs, la majorité des réunions et des événements en personne se sont encore déroulés par vidéoconférence et/ou par des réunions hybrides, comme la réunion du comité exécutif en septembre. Les dépenses totales après neuf mois ont atteint 63 % du budget révisé, contre 68 % l'année précédente à la même époque. Les économies réalisées proviennent de la réduction ou de l'absence de voyages et, comme de nombreux membres du personnel de l'AMA travaillent à domicile, il y a eu une diminution des dépenses liées au fonctionnement du bureau. Bien que l'AMA continue de fonctionner en ligne, elle s'attend à davantage d'activités et d'événements en personne ou hybrides au cours du trimestre actuel, qui est le quatrième trimestre, comme en témoignent les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre. La plupart des départements étaient alors en dessous du budget, à l'exception du département des affaires juridiques, qui avait atteint 82 % de son budget. Cela était principalement dû à l'appel des affaires LIMS et du nageur chinois Sun Yang. Bien sûr, ces affaires ont drainé beaucoup de ressources. Cependant, l'AMA recevra de l'argent à payer par RUSADA dans le cadre de la sentence du TAS, ce qui devrait permettre de compenser les coûts supplémentaires liés aux litiges, et elle ne s'attend donc pas à ce que le budget soit dépassé d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'AMA est à 57 %, principalement en raison du calendrier. On s'attend à ce qu'elle soit proche du budget à la fin de l'année. L'excédent à ce stade ne signifiait pas grand-chose, car des dépenses supplémentaires seraient effectuées au cours du dernier trimestre. Cependant, l'excédent a été révisé à 213 000 dollars, alors que le budget prévoyait un déficit de près de 1,9 million de dollars. Telle était la situation à neuf mois.

### D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels.

#### - **5.3 Budget 2022**

LE PRÉSIDENT indique que le Comité exécutif a recommandé l'approbation du budget 2022 lors de sa réunion de septembre. Ce point doit être présenté au Conseil de fondation.

MME CHUNG donne aux membres quelques informations de base. Le budget a été préparé en avril et deux scénarios ont été présentés aux membres : l'un conforme à une augmentation de 8 % approuvée par le Conseil de fondation en 2018, et l'autre dans l'éventualité où les États-Unis ne verseraient pas leur contribution. Dans les deux scénarios, des mesures d'efficacité ont été mises en place. Toutefois, dans le scénario sans la contribution des États-Unis, d'autres réductions de coûts significatives avaient été envisagées et incluses, avec la conséquence évidente que certains projets seraient retardés. Dans le cadre du budget ordinaire, les contributions totales de tous les bailleurs de fonds s'élevaient à 44,5 millions de dollars, dont 21,8 millions pour le CIO et les gouvernements, plus 2,8 millions pour l'ensemble des bailleurs de fonds, y compris Montréal International (2,44 millions). Dans ce budget, l'AMA avait prévu une augmentation des dépenses supérieures aux contributions de 1,5 million de dollars. Cette augmentation est due à des activités qui ont été reportées en raison de la pandémie de ces deux dernières années, en plus des activités déjà planifiées pour 2022. Du côté des dépenses, l'AMA avait budgété 47,3 millions de dollars dans l'espoir

que les choses reviennent à un cours plus normal des opérations. Il s'agit d'une nouvelle année olympique et l'on s'attend à davantage d'activités liées aux relations avec les sportifs, du moins plus qu'aux Jeux olympiques de Tokyo. En outre, compte tenu des limitations de fonds pour 2022, l'objectif est de maintenir le budget de la recherche scientifique à un niveau minimum de quatre millions de dollars. La sécurité informatique a été renforcée pour mieux sécuriser l'environnement technique. Le nombre de nouveaux employés a été limité et certains recrutements ont été reportés aux années suivantes. En outre, l'AMA continuera d'appliquer la politique d'au moins une réunion virtuelle par an pour les comités et les groupes d'experts qui ont plus d'une réunion prévue par an. La direction de l'AMA soutient pleinement un budget équilibré. Toutefois, elle a estimé que, dans les circonstances extraordinaires actuelles, il était approprié d'utiliser une partie des fonds économisés pendant la pandémie pour rattraper un certain nombre d'activités antidopage, en particulier après une interruption de deux ans. Comme les chiffres le montreront dans le dossier des membres, l'excédent de dépenses sera entièrement absorbé par les économies réalisées au cours des deux dernières années.

En ce qui concerne le scénario sans la contribution des États-Unis, un certain nombre de mesures de réduction des coûts ont été préparées. Par exemple, l'AMA utiliserait la totalité du fonds de réserve pour subventionner les opérations d'enquête, retarder les recrutements et réduire les dépenses d'investissement. Ce sont là quelques-unes des choses qui se produiraient dans cette éventualité.

MME KRUPKA déclare que c'est sa première réunion en tant que membre du Conseil de fondation et qu'elle souhaite profiter de l'occasion pour se présenter brièvement. Elle s'appelle Anna Krupka. Elle était secrétaire d'État au ministère des sports et du tourisme en Pologne. Elle était principalement responsable de la politique antidopage et du sport pour tous. Elle a été désignée par l'Union européenne comme expert ministériel pour le Conseil de fondation. En ce qui concerne le point 5.3 de l'ordre du jour, elle soutient le projet de budget de l'AMA pour 2022.

M. KEJVAL se félicite de la préparation d'un tel budget, qui n'était pas facile à l'époque. Le mouvement sportif soutient l'adoption du budget 2022, mais il souhaite apporter une précision. Le mouvement sportif sait que si toutes les contributions ne sont pas versées à l'AMA, l'organisation ne pourra pas compter uniquement sur ses réserves, mais devra également faire des choix stratégiques en termes de redéfinition des priorités.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond qu'il est clair que si toutes les contributions ne sont pas faites, l'AMA appliquera une série de mesures qui vont au-delà de l'utilisation des réserves pour s'assurer qu'il est possible d'arriver à la fin de l'année. Cela a été compris et c'est pourquoi il y a deux scénarios dans la proposition.

LE PRÉSIDENT remercie les intervenants. Sur la base des recommandations du Comité Finance et Administration de l'AMA de juin et du Comité exécutif de septembre, il propose au Conseil de fondation d'approuver le projet de budget de l'agence pour 2022. Les membres sont-ils d'accord ? Il les remercie vivement.

## D É C I S I O N

Le budget 2022 a été approuvé.

### - 5.4 Prévisions budgétaires 2023-25

MME CHUNG annonce qu'elle va passer en revue les points saillants des prévisions budgétaires pour 2023, 2024 et 2025. Comme le Comité exécutif l'a demandé en septembre, la direction a compilé et fourni des informations supplémentaires à l'appui de l'augmentation annuelle en pourcentage. Avec la prévision triennale, l'AMA continuera bien sûr à exécuter le plan stratégique pour 2020-2024 afin d'aligner les activités sur les objectifs fixés, et il est nécessaire d'assurer la continuité des activités et des opérations de l'AMA. À ce titre, la direction a proposé une augmentation de 8 % d'une année sur l'autre en 2023 et de la maintenir à 6 % en 2024 et 2025. Comme indiqué en pourcentage dans le rapport et la page de garde, les 8% représentent 3,6 millions de dollars pour le CIO et les autorités publiques, chacun devant donc contribuer à hauteur de 1,8 million de dollars. Pour 2024, une augmentation de 6% se traduit par 2,8 millions de dollars, soit 1,4 million pour chacun et, en 2025, encore 6%, soit 2,9 millions de

dollars. A titre d'exemple, un pays contribuant à hauteur de 1 million de dollars en 2022 contribuerait à une augmentation de 80 000 en 2023, 65 000 en 2024 et 68 000 dollars en 2025. C'était juste pour mettre les choses en perspective, en illustrant ce que le pourcentage signifiait en dollars. Dans l'ensemble, la majorité de l'augmentation de la contribution serait attribuée à la recherche scientifique. Environ 60 % iraient à la recherche, étant donné que le financement spécial disponible ces dernières années sera épuisé d'ici 2022 et que l'objectif, comme mentionné, est de maintenir un niveau minimum de quatre millions de dollars pour la recherche à l'avenir. Il est important de noter que tout budget inférieur à l'augmentation proposée se traduira inévitablement par une diminution de la recherche, et il est très important que les membres le comprennent clairement, car la recherche, telle qu'elle est, est à un niveau extrêmement bas. En outre, il est absolument nécessaire de continuer à investir dans ADAMS et dans le domaine de la technologie, car cela reste l'une des principales priorités de l'AMA. Les enquêtes, l'engagement des sportifs, le développement de programmes et les relations entre ONAD et ORAD sont d'autres domaines qui font l'objet d'une demande croissante. Le budget de ce dernier domaine a été considérablement réduit en 2020, en raison de priorités concurrentes. Pour les années suivantes, il doit être augmenté.

En ce qui concerne le coût de la gouvernance, elle est heureuse d'apprendre que la proposition de gouvernance a été approuvée. Compte tenu des informations reçues, le nombre de membres serait augmenté et il y aurait 23 nouveaux membres pour la nouvelle réforme de la gouvernance. Cela aurait un coût, et les coûts annuels récurrents ont été estimés à environ 500 000 dollars. Cela ne devrait pas être financé par le budget actuel de l'AMA, ce qui réduirait les activités antidopage. Il devait provenir d'une augmentation du budget de l'AMA pour couvrir les réformes. Toute autre solution impliquerait une réduction des activités antidopage pour tenir compte de ces réformes de gouvernance. Les membres ont pu constater que les exigences et les attentes des partenaires étaient élevées. L'AMA a fait plus avec moins, non seulement en mettant en place des mesures d'efficacité, mais aussi en s'associant à d'autres organisations pour partager les coûts et les connaissances. L'AMA est reconnaissante du soutien financier annuel du CIO et des autorités publiques. L'AMA s'est engagée à utiliser les fonds de manière judicieuse au profit de la communauté antidopage mondiale. Parallèlement, l'AMA consacre beaucoup de temps et d'efforts à la recherche de fonds privés pour compléter le budget annuel dans la mesure du possible. Toutefois, cette initiative n'en était qu'à ses débuts et n'avait pas encore porté ses fruits, de sorte qu'elle n'avait pas été incluse dans le budget. Il s'agissait simplement d'une approche conservatrice et prudente. Au fur et à mesure que l'AMA progressait et exécutait le plan stratégique, elle mettait en place des indicateurs de performance clés pour suivre et contrôler l'efficacité et l'efficacité des programmes et des résultats. Il s'agirait d'un outil de mesure utile pour garantir l'alignement permanent sur les priorités stratégiques. Pour toutes ces raisons, la demande pour 2023 était de continuer avec une augmentation de 8 % pour assurer la continuité des activités, en particulier au niveau de la recherche, et pour 2024 et 2025 d'avoir une augmentation de 6 %, ce qui faciliterait les transitions en termes de niveaux de personnel et tous les engagements en cours pour l'exécution des projets. Cela permettrait également à l'AMA de gagner en efficacité dans le cadre des nouvelles méthodes de travail. Les investissements dans la numérisation et les outils de communication en ligne, ainsi que le renforcement des systèmes de sécurité, se sont avérés rentables à long terme.

La direction a également inclus un deuxième scénario dans les documents pour que les membres puissent l'examiner. Cette prévision de haut niveau avait été préparée sur la base de la planification actuelle. Bien entendu, un budget annuel complet et détaillé serait présenté chaque année selon la pratique habituelle, y compris un plan pluriannuel soumis à l'examen du comité Finances et Administration, du comité exécutif et du conseil de fondation. L'accent a été mis sur une année, mais il est nécessaire d'avoir une vision à plus long terme pour planifier.

MME KRUPKA a souligné la nécessité d'augmenter le budget de l'AMA pour les années à venir et l'a soutenue de manière générale. La lutte contre le dopage dans le sport nécessite sans aucun doute des investissements supplémentaires et d'autres moyens de soutien. Se référant à l'expérience nationale, le gouvernement polonais a depuis de nombreuses années alloué des fonds suffisants aux activités antidopage aux niveaux national et international. Elle souhaite profiter de cette occasion pour partager avec les membres des informations sur le projet de l'Agence mondiale antidopage, Global to Local, qui a été cofinancé par l'Agence polonaise antidopage à hauteur

de 100 000 dollars américains. Cela montre que le rôle de chaque partenaire est important dans la création d'un sport sans dopage. L'un des objectifs du projet était la création de programmes éducatifs dans les pays disposant de moins de ressources, afin de renforcer le système mondial de lutte contre le dopage.

MME YANG regrette de ne pas pouvoir participer à la réunion en personne, mais elle est très heureuse de voir tout le monde dans la salle et en ligne. Elle souhaite exprimer son soutien à l'augmentation du budget. La raison en est qu'elle croit que la recherche scientifique est très importante pour protéger le sport propre et les athlètes propres. Il est très important d'avoir confiance en cette organisation et le programme de recherche est le muscle central de l'organisation. Il était nécessaire d'investir dans ce programme pour les opérations futures et pour diriger la lutte contre le dopage dans le monde entier. Les sportifs lui demandaient toujours pourquoi la recherche était en retard sur le dopage. La première fois qu'elle a rejoint l'AMA, quelques années auparavant, lors de sa première réunion, elle a entendu dire que l'AMA n'investissait pas beaucoup dans la recherche et elle a été très choquée. Elle a exhorté les personnes présentes dans la salle et en ligne à soutenir le programme et à faire en sorte que l'AMA soit en mesure de fournir des résultats et de protéger le sport propre.

M. IKEDA se félicite de cette présentation. En effet, il comprend que l'AMA doit renforcer et élargir ses opérations sur la base du plan stratégique partagé avec les membres ; comme cela a été mentionné la veille, ainsi que ce jour, il veut montrer sa compréhension. Comme indiqué précédemment, l'AMA, par le biais de ses activités éducatives et de recherche, a élargi son mandat dans des domaines diversifiés à court terme. Il pense que c'est vrai. L'AMA devrait se concentrer sur cette question en priorité, y compris en réexaminant les projets existants et en les revoyant en détail et de manière approfondie. Il pense qu'il est très important de poursuivre la discussion lors de la réunion de mai.

M. ROBERTSON déclare que, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question de discussion plutôt que de décision, il s'en tiendra à des commentaires relativement brefs. Tout d'abord, il souhaite remercier le secrétariat de l'AMA pour le travail qu'il a accompli et pour avoir travaillé dans un environnement très difficile et incertain en ce qui concerne le financement de l'organisation, comme tout le monde l'a fait dans le sillage de Covid-19. Comme discuté la veille lors de la réunion du Comité exécutif, il est particulièrement désireux de voir un éventail d'options ou de scénarios différents. Il croit aussi fermement au rôle important de l'AMA dans le domaine de la recherche et de la science. Si ce sont là les priorités, il pense qu'il est nécessaire de voir des options pour le budget qui les privilégient, mais qui montrent quels seraient les compromis dans d'autres domaines. Le fait de ne présenter qu'une seule option budgétaire signifie, selon lui, que les membres ne sont pas en mesure de prendre une décision suffisamment éclairée sur l'orientation à prendre à partir de là. Il soutient le fait que les membres du Conseil de fondation ont continué à discuter de cette question et qu'ils pourraient la reprendre l'année suivante, reconnaissant les circonstances difficiles dans lesquelles tout le monde se trouve.

M. REYES souligne, comme il l'a fait la veille, que l'aspect financier est très important. Il serait donc favorable à une augmentation des fonds de l'AMA. Si l'on se concentre uniquement sur l'investigation, de nombreux domaines doivent être pris en compte, tels que les renseignements, l'éducation, etc. Cependant, l'investigation scientifique est l'un des piliers de la lutte antidopage. On comprend comment certaines substances agissent sur le corps. L'AMA peut également compter sur la recherche en matière de contamination alimentaire ou de compléments alimentaires. Cependant, la seule façon de mieux comprendre ces phénomènes est de créer de nouvelles connaissances, c'est-à-dire d'enquêter. C'est pourquoi l'AMA a besoin d'un financement adéquat pour renforcer ce pilier essentiel de la lutte antidopage.

MME MORALES soutient l'augmentation du budget car elle considère que l'investigation doit être augmentée. Elle se fait l'écho de ce que vient de dire son collègue. La contamination des aliments est une réalité et l'AMA ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires pour garantir un résultat scientifique et précis. Elle demande donc une augmentation des fonds pour la recherche scientifique et, à ce titre, soutient la proposition d'augmentation du budget.

M. KEJVAL ne veut pas répéter ce que les orateurs précédents ont déjà dit. La situation est difficile et, compte tenu des circonstances actuelles, il remercie le département des finances et la direction de l'AMA d'avoir préparé le budget prévisionnel, en particulier les scénarios supplémentaires, comme cela avait été demandé. Il souhaite prendre en considération un ensemble de facteurs que l'AMA n'avait pas auparavant, tels que l'inflation, qui représentera une part importante du budget et, bien sûr, tous les changements, y compris les changements en matière de bonne gouvernance. Tout cela a permis de dégager des excédents ou des déficits. C'est ce que les membres doivent également prendre en considération, car cela représente un impact important. En ce qui concerne les prévisions budgétaires, il est tout à fait favorable à l'augmentation du budget et sa proposition est de 5 % par an.

LE PRÉSIDENT déclare que le Dr Rabin, directeur responsable du département science et médecine, est la personne la mieux placée pour expliquer le rôle de la science dans la politique antidopage et l'impact du manque de financement.

LE DR RABIN informe les membres que l'AMA est confrontée à une situation très critique en ce qui concerne la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage. L'AMA a un besoin urgent de ressources supplémentaires pour poursuivre ses activités à un niveau raisonnable. Il ne s'agit même pas d'un niveau élevé. Il y a quelques années, l'AMA avait consacré jusqu'à 6,5 millions de dollars de son propre budget à la recherche. Depuis quelques années, le budget de l'AMA n'a jamais été aussi bas, à savoir environ 1,8 million de dollars par an. L'agence a pu maintenir l'investissement dans la recherche à un niveau raisonnable grâce au soutien du CIO et de certains gouvernements, dont le Canada, la Chine, la France, le Qatar, l'Arabie Saoudite et la Pologne, qui ont apporté des financements exceptionnels pour mener à bien des programmes de recherche essentiels. Si les choses restaient en l'état et comme on le prévoit actuellement, il resterait moins de 2,1 millions de dollars à dépenser en 2022 et guère plus pour les années suivantes, ce qui est largement insuffisant. Concrètement, sans plus de ressources et de soutien de la part des membres, certains projets et programmes bien identifiés ne pourraient tout simplement pas être poursuivis. A titre d'exemple, tout le monde pourrait se satisfaire des vaccins contre Covid-19 à base d'ARNm. Peu ont réalisé que l'ARNm était un outil pouvant être utilisé à des fins de dopage. L'AMA avait besoin d'environ deux millions de dollars rien que pour compléter la stratégie de dopage génétique, qui avait été mise en œuvre pour la première fois aux Jeux olympiques de Tokyo cet été-là, et il était nécessaire de l'étendre et d'assurer une couverture complète pour la détection du dopage génétique. Pour l'information des membres, certaines constructions génétiques étaient disponibles sur Internet à des fins de dopage. Il était donc urgent de consacrer des ressources au renforcement de la couverture de la détection du dopage génétique. Autre exemple concret, plusieurs experts estiment qu'il existe une mémoire musculaire du dopage. En d'autres termes, les muscles d'un athlète qui a utilisé des substances dopantes conservent la mémoire du dopage et le bénéficient en termes d'amélioration des performances pendant de nombreuses années après l'arrêt du dopage. Le Comité Santé, médecine et recherche a fait de ce sujet un programme prioritaire et il a manqué à l'AMA environ un million de dollars au cours des deux dernières années pour investir dans un appel à subventions de recherche sur ce thème spécifique. Il pourrait donner de nombreux autres exemples pour le passeport biologique de l'athlète : le développement de nouveaux biomarqueurs, l'amélioration de certains tests antidopage spécifiques et la détection de nouvelles substances ont déjà souffert et continuent de souffrir en raison du manque d'investissement. En outre, la recherche scientifique n'est pas seulement destinée aux scientifiques : elle soutient également les affaires juridiques devant les tribunaux ainsi que les enquêtes, qui souffriraient d'un manque de connaissances si l'AMA ne pouvait pas suivre le rythme, voire devancer les dopés. L'AMA a démontré que le programme de recherche pouvait être d'une grande valeur. La commission de la santé, de la médecine et de la recherche l'a encore confirmé en août, lorsqu'elle a examiné les résultats de la recherche au cours des 12 derniers mois. L'AMA a montré qu'elle pouvait être en avance sur les nouvelles stratégies de dopage avec de nouvelles substances, mais elle souffre actuellement du manque d'investissement dans la recherche scientifique et est sur le point de perdre du terrain si elle n'y prend pas garde. L'AMA a plus que jamais besoin du soutien de ses membres pour reprendre le contrôle de la situation. Elle ne récupérera jamais les millions de dollars qui n'ont pas été investis dans la recherche scientifique au cours des dix dernières années, mais en donnant à l'avenir plus que le budget

nécessaire, l'AMA fera certainement une différence, comme elle l'a fait dans le passé, et l'AMA sera dans une position plus forte pour pouvoir développer les outils antidopage de l'avenir et prévenir, éventuellement, une crise du dopage, comme on l'a vu dans le passé. Ce n'est pas sa promesse, mais celle de la communauté scientifique qui travaille sans relâche dans la lutte contre le dopage pour garder le sport propre. Il remercie les membres pour leur considération et leur attention.

LE DR KONBAZ remercie le Dr Rabin. Il ne veut pas répéter l'importance de la recherche. En tant que médecin, il est scientifiquement convaincu de l'importance de la recherche et de son utilité pour les programmes antidopage. Il est très important que les gouvernements, les autorités publiques et le mouvement sportif partagent ce point de vue. L'Arabie saoudite a versé un million de dollars au cours des cinq dernières années pour soutenir la recherche et continuera à le faire. Il discutera de la poursuite de ce soutien avec les autorités. Toutefois, il se demande s'il ne serait pas possible d'avoir une recherche partagée ou conjointe entre l'AMA et le pays qui a des problèmes particuliers. En Arabie Saoudite, il y a un problème avec les amphétamines. Son usage est très répandu chez les jeunes. Il pense qu'il pourrait y avoir des recherches à ce sujet. Si cela se faisait d'une autre manière, ce serait également une bonne chose. Il encourage tous les gouvernements à apporter leur contribution.

LE PROFESSEUR PIGOZZI soutient fermement la demande du Dr Rabin, car il considère la recherche comme un pilier prioritaire dans la lutte contre le dopage. Il sait que l'AMA a consacré 83 millions de dollars à la recherche scientifique depuis sa création, mais que le budget de la recherche s'est considérablement réduit ces dernières années et que la science antidopage a donc un besoin urgent de soutien financier. Il encourage également une plus grande dépendance à l'égard du financement stratégique et des initiatives des partenaires pour soutenir la mise en œuvre de nouvelles approches antidopage, telles que l'utilisation de nouvelles technologies, le stockage à long terme et les programmes de réanalyse. Ces domaines vont changer la donne et représentent un tournant dans la lutte contre le dopage dans le sport et la protection de l'athlète propre. Toutefois, il souhaite souligner le fait que même un retour aux niveaux de financement de la recherche de 2006 serait loin d'être suffisant pour développer le niveau des contrôles antidopage, à la fois en termes de qualité et de quantité attendue par le public, les sportifs et les autres partenaires. Par conséquent, en plus d'un financement accru, de nouveaux sponsors et partenaires seraient également nécessaires, par exemple en s'engageant auprès de l'industrie et d'autres sponsors de la recherche. Pour faciliter ce développement accéléré, il encourage le monde de la lutte contre le dopage à tirer des leçons essentielles des mesures prises dans le monde entier pour faire face au Covid-19, telles que les tests de masse, le contrôle des règles de distanciation sociale par le biais d'applications, la surveillance du comportement des personnes ou l'autocontrôle à domicile, et la collaboration entre entreprises rivales pour accélérer le développement d'un vaccin et la recherche de traitements. Il est nécessaire de se concentrer sur les nombreuses innovations technologiques qui ont été accélérées et perfectionnées pendant la pandémie de Covid-19. Ces innovations modifient la façon dont les gens vivent et travaillent, et elles offrent une formidable occasion d'informer et d'améliorer l'intégrité du sport. Cela nécessiterait une application considérable de toutes les technologies disponibles, y compris les technologies omiques, le big data, la bio-informatique et l'apprentissage automatique, une approche de l'intelligence artificielle pour moderniser le sport. Les applications comprenaient la protection de la santé des sportifs, l'intégration non discriminatoire des sportifs dans les sports d'élite, les tests intelligents à distance pour améliorer la sensibilité des tests, les fenêtres de détection et le suivi des sportifs avec plus de tests afin de protéger les sportifs propres et de dissuader les pratiques de dopage. La rapidité avec laquelle l'AMA pourra voir ces technologies mises en œuvre dans le sport de haut niveau dépendra de l'importance du budget alloué à la recherche et de la manière dont il sera utilisé. Il a souligné que ces deux éléments étaient tout aussi importants l'un que l'autre. En résumé, il a invité tout le monde à soutenir la demande de ressources supplémentaires pour permettre le développement d'une science antidopage plus adaptée dans les plus brefs délais.

M. JOHANSSON annonce qu'il remplacera son ministre pour la seconde moitié de cette réunion. Lorsque la question a été discutée au niveau gouvernemental européen, les autorités ont accueilli favorablement la présentation des prévisions pluriannuelles parce qu'elles estimaient qu'il s'agissait d'un moyen important de voir où l'AMA se

dirigeait à l'avenir. Elles ont également estimé qu'il était important de rappeler que le budget de l'AMA avait été augmenté de 8 % par an pendant plusieurs années. Et ce, bien sûr, grâce à l'engagement pris lorsque des circonstances particulièrement difficiles ont dû être traitées. Les autorités ont pris note, bien sûr, de la proposition soumise, mais ont estimé qu'il était important que les participants à cette réunion en prennent note en tant que prévision. Il ne s'agit pas d'une décision sur ce que les membres ont convenu sur les budgets annuels, car tout budget annuel comme celui qui vient d'être convenu pour 2022 est très bien motivé et il pense que tous les membres l'ont accepté sans aucun problème. Toutefois, il est important de souligner que les autorités examineront de près, bien entendu, toute augmentation allant au-delà de l'inflation. La raison en est, bien sûr, que de nombreux gouvernements dans le monde se trouvent dans une situation financière très difficile après la pandémie et, bien sûr, ils doivent donner la priorité à toutes les activités qu'ils mènent. Cela dit, ils espèrent, pour l'année suivante peut-être, disposer d'un budget prévisionnel pluriannuel révisé afin d'être en phase avec le développement nécessaire. Il conclut en suggérant que les membres devraient peut-être voir ce qui se passera à l'avenir et qu'ils devraient continuer à considérer l'argument qui a été avancé par la direction de l'AMA. Il est très utile pour eux de mieux comprendre les raisons financières afin de pouvoir plaider en faveur d'une augmentation du budget de l'AMA.

M. LAPPARTIENT déclare que, pour le Mouvement olympique, la recherche est essentielle. Il constate que le budget de l'AMA continue d'augmenter, mais que le budget alloué à la recherche a diminué. La question des priorités se pose. Pour le Mouvement olympique, la recherche est clairement une priorité. A titre d'exemple, deux fonds extraordinaires ont été mis en place par le Mouvement olympique, et c'est vraiment essentiel. Comme les membres le savent également, il reste près de 200 000 dollars américains disponibles dans le cadre des fonds de Katowice. C'était également essentiel pour permettre à l'AMA de continuer à investir dans la recherche car, si l'on prend simplement le budget de l'organisation mondiale, 1,8 million de dollars, ce n'est pas grand-chose. L'essentiel est donc que cela reste une priorité dans le budget global de l'AMA, et ensuite les membres devront probablement discuter des autres priorités. La recherche est une priorité essentielle et il continuera à la soutenir.

M. GUPTA dit qu'il a entendu parler de l'augmentation du budget et du fait que la recherche est une priorité et qu'elle fait partie des raisons de l'augmentation. Il croit en la résolution des problèmes. Il pense qu'il n'y a probablement personne dans la salle ou en ligne qui ne serait pas d'accord avec le fait que l'AMA a besoin de faire plus de recherche de pointe afin d'aller au-devant du problème et de s'assurer que, en tant que mission fondamentale de l'AMA, elle est performante, et la recherche est au cœur de cela. Parfois, lorsque le budget est réduit à ce point, l'AMA réinvente la roue à certains égards, ce qui entraîne des coûts. Cela pourrait être une opportunité. Il encourage les membres à envisager de tirer parti de leurs capacités, que ce soit avec d'autres acteurs mondiaux, y compris le monde universitaire. Tout le monde sait que les États-Unis disposent de certains des meilleurs instituts de classe mondiale, tels que l'Institut national de la santé et l'Institut national sur l'abus des drogues, avec lesquels il a travaillé en étroite collaboration. Il y avait donc des opportunités à saisir. Au-delà de la simple question financière et budgétaire, si les membres considéraient cela comme une question de mission, ils pourraient alors envisager d'explorer des partenariats sans compromis qui permettraient de mener le même travail dans des domaines sans avoir à s'appuyer exclusivement sur le budget de l'organisation. Il serait très heureux et désireux de retourner sur place et d'avoir ces discussions, et il serait ravi d'aider le point de vue des États-Unis de toutes les manières possibles.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gupta pour sa déclaration et sa proposition. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, il conclut ce point et la discussion sur les prévisions concernant le financement de l'AMA. Il a bien entendu écouté très, très attentivement la discussion et souhaite partager avec les membres certaines des observations qu'il a faites la veille lors de la réunion du Comité exécutif, à laquelle tous les membres n'ont pas assisté. Plus tôt dans la journée, il y avait eu une discussion sur les réformes de la gouvernance de l'AMA et les membres avaient décidé d'approuver un certain nombre d'entre elles. Il s'agissait d'une étape très importante pour l'avenir, non seulement pour l'avenir de l'AMA, mais aussi pour l'avenir de l'ensemble de l'environnement antidopage. Toutefois, bon nombre de ces réformes ont un coût. C'était évident, bien sûr. L'AMA a effectué un exercice préliminaire d'évaluation des coûts et a estimé le coût de la mise en œuvre des réformes de gouvernance à environ un million de



dollars américains et à 500 000 dollars pour les années suivantes. Il fallait le dire et il l'a souligné, en pensant à l'avenir de l'organisation. Bien sûr, tout le monde a compris que l'organisation devait évoluer et continuer à améliorer sa gouvernance, comme toute autre organisation responsable. Cependant, ils doivent aussi être conscients que leurs décisions ont souvent des implications financières, et pas seulement dans le domaine de la gouvernance, bien sûr. Chaque année, à chaque réunion, il entend dire que l'on attend de l'AMA qu'elle fasse davantage pour se développer dans les domaines de l'éducation, de la gouvernance, de l'investigation et de la science, ce qui est très important, en particulier au cours de la discussion de ce jour-là. Pour l'AMA, chaque décision concernant de nouvelles activités, si elle n'est pas soutenue par des fonds appropriés, signifie que l'on retire des ressources à d'autres activités. En ce qui concerne la science, en 2006, l'AMA a atteint un niveau record de 6,5 millions de dollars, comme l'a mentionné le Dr. Rabin. En 2017, ce chiffre est tombé à 1,8 million de dollars. En tant que président responsable, il a dû dire qu'il ne pouvait pas accepter une nouvelle réduction du budget scientifique. D'où l'initiative visant à garantir que le budget annuel pour la science soit d'au moins quatre millions de dollars US par an. Il y a une autre question importante. On a dit aux membres que le déficit des budgets annuels dans les années à venir pourrait être couvert par les ressources économisées cette année et l'année précédente grâce à la pandémie de Covid-19. Il en résulterait un déficit important dans le budget. Dans le même temps, l'AMA a été informée qu'elle devait avoir un budget équilibré et le Comité Finances et Administration a fait pression sur l'AMA pour qu'elle affecte l'excédent de 2020 et 2021 aux réserves opérationnelles afin de sécuriser l'organisation sur le plan financier et de s'assurer qu'elle puisse poursuivre ses activités pendant au moins six mois. Ces recommandations peuvent sembler contradictoires. Il a également été demandé à l'AMA d'utiliser des contributions volontaires et des fonds privés pour couvrir le déficit potentiel des années à venir. Avec tout le respect dû à ces idées, les contributions volontaires sont volontaires, et l'AMA ne peut donc pas forcer qui que ce soit à les faire. Si la nécessité d'augmenter le budget est remise en question par les partenaires, comment croire que ces mêmes partenaires décideront de faire des contributions volontaires ? En ce qui concerne le financement privé, il s'agit d'un nouveau projet qui prend du temps, car il est basé sur l'établissement de relations de confiance et de relations positives avec des partenaires commerciaux potentiels. Il pense que des accords seront bientôt conclus et reste optimiste quant au développement du financement privé. Toutefois, il ne cesse de répéter que l'idée, qu'il a fortement promue en tant que candidat et depuis le début de sa présidence, est avant tout de soutenir des projets de solidarité et de renforcer le programme antidopage là où c'est nécessaire dans les pays disposant de moins de ressources. Ces fonds devraient être utilisés pour combler les lacunes en matière de lutte contre le dopage pour lesquelles il n'y a pas de fonds actuellement, mais pas pour financer les opérations quotidiennes de l'AMA, y compris ses coûts administratifs et ses questions internes. Ce n'était pas l'objectif de ce projet. Il a également entendu dire que l'augmentation du budget de l'AMA ne devrait pas dépasser l'augmentation de l'inflation au cours d'une année donnée. Il est difficile d'être d'accord avec cela, car il est difficile de prédire le taux d'inflation pour les années à venir. D'autre part, il diffère selon les pays dans lesquels l'AMA mène ses activités. Il a également entendu dire qu'une augmentation de 8 % était trop importante et représentait une lourde charge pour de nombreux pays. Du point de vue du pourcentage, cela semble beaucoup, mais les montants nominaux sont moins impressionnants pour la plupart des pays. Il a fait un rapide calcul. La contribution moyenne versée par les gouvernements en 2022 serait d'environ 114 000 dollars. Une augmentation de 8% des contributions pour 2023 signifie qu'en moyenne, un gouvernement devra payer 9 000 dollars de plus qu'en 2022. Il estime que ce n'est qu'avec une plus grande implication de toutes les parties prenantes, y compris en termes de soutien financier, que l'AMA pourra mener à bien sa mission en faveur d'un sport propre. Il a tenu ces propos non seulement en tant qu'actuel président de l'AMA, mais aussi en tant qu'ancien ministre des sports. L'une des premières décisions qu'il a prises dans ses fonctions précédentes a été de renforcer le système antidopage dans son pays, y compris sur le plan financier. Au cours de son mandat de quatre ans, il a triplé le budget de la lutte contre le dopage en Pologne. Pour lui, il fallait choisir entre la stagnation et le développement. Il a choisi le développement. Grâce à cette décision, il existe un système antidopage solide dans son pays. Il pense que les membres de l'AMA sont confrontés à un choix similaire. Il pense que la décision sur les prévisions budgétaires pour les années à venir ne devrait pas être réduite à

de simples pourcentages car, en fait, il ne s'agit pas d'une discussion sur la question de savoir si le budget doit être augmenté de 2 % ou de 10 %. Il pense qu'il s'agit d'une discussion sur l'AMA que les membres veulent voir.

Il a posé quelques questions qu'il jugeait très importantes. Les membres souhaitent-ils que l'AMA soit forte et responsable de ses actions ? Les membres voulaient-ils qu'elle agisse de manière audacieuse et courageuse ? Les membres souhaitent-ils que l'AMA développe ses activités éducatives, mène un nombre approprié d'enquêtes et soit en mesure de contrôler la conformité de ses partenaires et, le cas échéant, de leur imposer des conséquences appropriées ? Les membres souhaitent-ils que l'AMA poursuive sa collaboration avec les meilleurs scientifiques du monde et mette en œuvre de nouvelles réformes en matière de gouvernance ? Il pensait que c'était ce que tout le monde voulait de l'AMA. Il a donc demandé aux membres de soutenir les prévisions budgétaires proposées. La décision finale sera prise en mai. Il est convaincu qu'il est du devoir et de la responsabilité des membres de rendre l'AMA plus forte. Il a suggéré de reporter la décision au mois de mai et de poursuivre le dialogue entre cette date et le mois de mai. Bien entendu, la direction avait l'intention de s'adresser activement aux membres et de leur fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires pour rendre la décision possible. Il a insisté pour que les membres discutent du scénario de croissance, en tenant compte de toutes les informations et des objectifs, car seule une telle augmentation permettrait de poursuivre le développement de l'organisation. Dans le cas contraire, l'AMA connaîtrait une stagnation puis une réduction de ses activités, ce que tout le monde veut éviter. Telle est la demande qu'il a adressée aux membres et par laquelle il pensait pouvoir conclure ce qui avait été un point épuisant, du moins pour lui.

## D É C I S I O N

Les prévisions budgétaires pour 2023-25 ont été notées ;  
l'administration va poursuivre ses travaux en vue de discussions plus approfondies en mai 2022.

### **6. Conformité**

#### **- 6.1 Recommandation de non-conformité - ONAD thaïlandaise**

LE PRÉSIDENT indique que ce point a été traité par le directeur général dans son rapport.

## D É C I S I O N

Recommandation de non-conformité notée.

#### **- 6.2 Résumé des cas de conformité actuels**

LE PRÉSIDENT déclare qu'un certain nombre de cas de conformité ont été traités par le Comité exécutif en septembre, et que le document dans les dossiers résume simplement le statut des différents cas. Certains sont sur la liste de surveillance. Un document a été distribué mardi et il donne la parole à M. Haynes, qui va faire un bref rappel verbal de ce qui se trouve dans les dossiers des membres.

M. HAYNES présente au Conseil de fondation un bref résumé des cas de conformité issus de la réunion du Comité exécutif de septembre, au cours de laquelle huit signataires ont été recommandés pour non-conformité avec effet immédiat et dix signataires ont été placés sur la "liste de surveillance". Après la réunion de septembre et tout au long du processus, tous les signataires ont bénéficié d'un soutien continu de la part de l'AMA. La direction de l'AMA a également fourni au Comité de révision de la conformité une mise à jour de l'état d'avancement du processus lors de sa récente réunion d'octobre. Tout d'abord, comme l'ont mentionné le président et le directeur général, le Comité exécutif a approuvé la veille la recommandation du Comité de révision de la conformité de réintégrer la Fédération internationale de basket-ball des sourds, qui avait été retirée de la liste des signataires non conformes parce qu'elle avait adopté des règles antidopage conformes au Code. Le Comité exécutif a également approuvé l'ajout de

conditions de réintégration au statut actuel de non-conformité de l'ONAD thaïlandaise. Pour être réintégrée, l'ONAD thaïlandaise devait donc mettre en œuvre le Code dans le système juridique national, qui avait été à l'origine de la non-conformité initiale, et mener à bien deux actions correctives critiques relatives à son programme de dépistage, qui avaient été identifiées lors d'un audit de l'AMA en décembre 2020.

En ce qui concerne les autres signataires déclarés non conformes, l'ONAD indonésienne a récemment signé un accord de supervision avec l'ONAD japonaise afin d'améliorer sa situation et d'effectuer des tests conformément aux conséquences imposées par le comité exécutif en septembre.

Enfin, en ce qui concerne la liste de surveillance, depuis la réunion du comité exécutif de septembre, trois ONAD en ont été retirées car elles ont résolu leur problème de non-conformité. Les trois ONAD étaient la Lettonie, les Pays-Bas et la Grèce. Les dix ONAD figurant actuellement sur la liste de surveillance recevaient un soutien continu de l'AMA, et les dates d'expiration figuraient dans les documents originaux. Conformément au Standard international pour la conformité au Code par les signataires, la liste de surveillance accordait aux signataires quatre mois supplémentaires s'ils fournissaient un calendrier approuvé à la fois par la direction de l'AMA et par le Comité de révision de la conformité pour corriger leurs non-conformités. Si l'un de ces signataires ne résout pas ses problèmes de non-conformité dans les délais impartis, il recevra automatiquement une mise en demeure de non-conformité et les conséquences déjà imposées par le Comité exécutif s'appliqueront 21 jours plus tard, à moins, bien sûr, que les signataires ne contestent l'affaire devant le TAS.

Enfin, il a tenu à remercier personnellement M. James Wood pour son excellente présidence du Comité de révision de la conformité au cours des deux dernières années. Il a souhaité à M. Wood beaucoup de succès dans tous ses projets futurs. C'est ainsi qu'il a conclu son résumé, et il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. BERGE exprime, au nom de l'Europe, sa satisfaction de voir que, depuis la réunion du Comité exécutif du 14 septembre, les ONAD lettone, néerlandaise et grecque ont mis en œuvre le Code mondial antidopage dans leur système juridique national et ont donc été retirées, comme les membres l'ont entendu, de la liste de surveillance. En même temps, il souhaite souligner que certaines ONAD européennes restent sur la liste de surveillance avec un court délai pour mettre en œuvre les changements requis. Des efforts importants sont actuellement déployés pour respecter ce délai et le T-DO, le groupe de suivi de la convention contre le dopage et son secrétariat soutiennent le processus lorsque cela s'avère nécessaire. Dans ce contexte, étant donné qu'il s'agit d'une question très importante et cruciale, il souhaite souligner l'importance d'une approche individualisée et proportionnée lors de la prise de décision sur les conséquences possibles, conformément au Standard international pour la conformité au Code par les signataires.

M. HAYNES a répété que les conséquences avaient déjà été imposées pour ces cas et qu'elles avaient été traitées par le comité de révision de la conformité, en prenant en considération tous les facteurs d'influence dans chaque cas individuel.

## D É C I S I O N

Il est pris note des cas de non-conformité.

### **7. Sportifs**

#### **- 7.1 Médiateur**

LE PRÉSIDENT note qu'il s'agit d'un point d'information. Il pense que M. Sandford souhaite présenter une mise à jour au Conseil de fondation, mais avant de commencer la présentation, il souhaite remercier le groupe de travail pour le dur labeur accompli sur cette proposition.

M. SANDFORD remercie les membres de lui avoir donné l'occasion de présenter la proposition. Comme ils l'ont entendu au début de la réunion, le Comité exécutif l'a approuvé en tant que projet pilote lors de la réunion de la veille, et il souhaite également remercier le Comité exécutif.

Il souhaite faire le point oralement avec les membres du Conseil de fondation et leur présenter les trois volets de ce projet. La première partie visait simplement à rappeler une fois de plus pourquoi il était nécessaire. La deuxième partie portait sur la manière dont le projet avait été élaboré et la troisième partie sur la manière dont il fonctionnerait. Pour ce qui est de la raison pour laquelle il était nécessaire, tout le monde connaissait les règles antidopage et les sportifs voulaient un sport propre. Ils voulaient que ces règles et ces sanctions soient mises en place. Tout le monde l'a reconnu car, en fin de compte, ils voulaient un sport propre et équitable. Mais, en conséquence, il y avait beaucoup de règles et de règlements que les sportifs devaient suivre. Et les sportifs, en général, ont suivi ces règles avec plaisir. Cependant, il était également nécessaire de s'assurer que ces règlements et ces règles étaient accessibles aux sportifs et que ces derniers pouvaient s'y retrouver dans le système. Ce système n'a cessé de se compliquer et il était donc nécessaire de le rendre plus convivial pour les sportifs. Dans certains cas, les sportifs se sentent beaucoup plus à l'aise lorsqu'ils peuvent accéder à ces services et à une aide indépendante et confidentielle dans le cadre du système.

Il s'agissait d'un service dont les sportifs, qu'ils soient en Amérique du Nord ou en Afrique, avaient vraiment besoin lorsqu'il s'adressait à eux. C'est la seule chose dont il a été question et pour laquelle les sportifs se sont vraiment sentis concernés et ont dit que c'était quelque chose qu'ils pouvaient utiliser, que cela fonctionnerait pour eux. Les sportifs lui ont constamment dit qu'il s'agissait d'un service auquel ils aimeraient avoir accès pour obtenir des informations, des conseils et pour pouvoir s'orienter dans le programme antidopage. Le Comité des sportifs a entendu ces questions de la part des sportifs et les a entendus demander un service de ce type. Il existe des services au niveau national et il sait que ces services fonctionnent bien. Un groupe de travail a été mis en place et il remercie les membres de ce groupe qui ont consacré énormément de temps (MM. Kejval et Kemp et Mme Wallace), avec des réunions bihebdomadaires depuis environ un an et demi, selon lui. Comme les membres l'ont remarqué dans les mises à jour fournies au Conseil de fondation et au Comité exécutif au cours de l'année écoulée, ce projet a beaucoup évolué et a fait l'objet de beaucoup de travail. Il a remercié les membres du groupe de travail, qui devront continuer à travailler au fur et à mesure du lancement du projet pilote.

Le rapport final a été présenté au comité des sportifs lors des réunions d'octobre et a été soutenu à l'unanimité par le comité qui a vraiment reconnu qu'il s'agissait d'un projet clé pour les sportifs et que ces derniers souhaitaient et avaient besoin d'aide.

Pour ce qui est de son fonctionnement, le médiateur antidopage pour les sportifs fournirait aux sportifs des conseils et une assistance gratuits, neutres et partiellement équitables en relation avec le Programme mondial antidopage et les entités qui y jouent un rôle. Elle le ferait selon quatre principes d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité et d'informalité. Ces quatre principes sont communs à tous les médiateurs. Il a été conçu pour s'intégrer dans le système actuel. Il ne remplacerait aucun service. Elle ne serait pas obligatoire. Tout sportif peut y accéder. Il fonctionnerait indépendamment de l'AMA. Lorsqu'il a parlé du projet précédemment, il a fait référence aux différents modèles qui pourraient être adoptés. Le modèle que le groupe de travail a fini par retenir après avoir consulté l'AMA et d'autres experts et pris en compte les commentaires des partenaires est le modèle du contractant. Le médiateur fonctionnerait indépendamment de l'AMA. Il s'agirait d'un contractant qui pourrait travailler avec d'autres médiateurs au sein de la lutte contre le dopage, ceux qui sont déjà en place, et qui pourrait également orienter les sportifs dans la bonne direction. Le médiateur n'aurait aucune autorité formelle, ne serait pas un représentant ou un avocat, et ne prendrait aucune décision juridique. Ils se contenteraient de fournir des conseils et un soutien aux sportifs et de les aider à s'orienter. Ils seraient également en mesure de mettre les sportifs en contact avec des programmes de dénonciation et de les mettre en contact avec l'éducation et les services appropriés. Souvent, tout ce dont les sportifs ont besoin, c'est qu'on leur dise où trouver les informations correctes.

Comme il l'a dit, le médiateur ne remplacera aucun service. Le programme commencerait à petite échelle. Il ne serait pas possible de disposer de tous les services en une seule fois dès le premier jour. Le programme démarrera modestement, en offrant des services et en développant lentement ses capacités. Le projet pilote prévoit l'intervention d'un contractant basé en Europe, qui a été considérée comme le meilleur endroit pour lancer le programme, car il y a beaucoup de sportifs qui s'entraînent en Europe et beaucoup de compétitions qui s'y déroulent. De nombreuses fédérations internationales et organisations d'événements majeurs y étaient également installées. L'Europe a été considérée comme le meilleur endroit pour tester le programme et mener le projet pilote. Ce serait passionnant, et il serait intéressant de voir à quelle vitesse les sportifs ont réagi et quels types de tendances et de questions ont été soulevés. Dans un premier temps, il n'y aurait qu'un seul médiateur, qui serait mis en place l'année suivante, et c'est là que le travail du groupe de travail s'est poursuivi, parce qu'il y aurait encore du travail pour finaliser les termes de référence afin de s'assurer que le médiateur s'intègre dans le système de la meilleure façon possible et que les services soient facilement accessibles pour les sportifs. Un petit budget a été approuvé et il sera suffisant pour mettre en place le service, le faire fonctionner et, évidemment, pour que le médiateur soit en place l'année suivante. Il a estimé qu'il s'agissait d'une très bonne évolution et que les sportifs l'avaient demandée. Il y avait un réel besoin et il était possible de le faire fonctionner. L'occasion était de faire de ce projet un succès, de justifier la nécessité d'un médiateur et de montrer pourquoi les sportifs avaient besoin de ce service. Il y aura beaucoup plus de travail dans ce domaine, mais il sera très heureux de répondre à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sandford pour son rapport très complet, son excellent travail et son engagement.

MME TERHO remercie l'ensemble du groupe de travail et M. Sandford pour son travail et sa présentation. Elle pense qu'il y a beaucoup de choses que les sportifs ne connaissent pas et qu'une personne qui peut les guider dans la bonne direction est certainement une chose positive. Évidemment, comme cela a été mentionné, il y a des choses à régler pour trouver la meilleure solution pour aller de l'avant, mais elle voulait féliciter et remercier les personnes impliquées pour le travail qui a été fait et soutenait définitivement l'idée.

## D É C I S I O N

Le rapport du président du comité des sportifs et la proposition d'un médiateur ont été notés.

### **8. Juridique**

#### **- 8.1 TAS-RUSADA**

M. SIEVEKING informe les membres que le suivi de la situation en Russie continue d'impliquer beaucoup de travail pour l'AMA et non seulement pour le département juridique, mais aussi pour plusieurs autres départements, avec l'investissement de ressources significatives. En effet, il est nécessaire de suivre la mise en œuvre de la sentence du TAS par les signataires, ainsi que le respect par la RUSADA des conditions de réintégration et, évidemment, le suivi de la gestion des résultats des cas individuels des sportifs. Il n'entrera pas dans le détail des deux premiers points qui sont détaillés dans le rapport ; ses collègues sont disponibles pour répondre aux questions si nécessaire. En ce qui concerne le suivi des cas individuels des sportifs, les membres ont reçu la deuxième édition du rapport trimestriel formel sur les cas LIMS. Ces rapports seront mis à jour quatre fois par an et fourniront des informations sur les étapes clés de l'affaire, la stratégie établie avec le Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA pour le suivi des cas et, évidemment, des chiffres : le nombre de cas, de sportifs, de sports et d'OAD concernés. En ce qui concerne le statut actuel de ces cas, il y a un total de 793 cas. 63 de ces cas étaient des cas analytiques. Ils résultent de la réanalyse des échantillons saisis au laboratoire de Moscou par l'AMA en 2014 et 2018. 730 cas étaient des cas dits LIMS et étaient basés sur d'autres preuves. Ces cas concernaient un total de 751 sportifs, étant donné que certains avaient plus d'une violation, et 39 organisations antidopage avaient des cas à traiter. Il y avait une ONAD, RUSADA, un organisateur de grande manifestation, le Comité international paralympique et 37

FI. En ce qui concerne la situation actuelle de ces dossiers, il souligne quelques chiffres, notant qu'ils sont déjà différents de ceux que les membres ont dans leurs documents, parce que la dernière vérification a été effectuée le 23 novembre et que ce nombre change presque tous les jours. Au 23 novembre, sur 1 900 cas, soit environ plus de 12 % des cas, une sanction avait été imposée à un sportif. L'AMA a fait appel d'une de ces décisions et l'affaire est en cours. Dans 13 cas, une instance d'audition a conclu qu'aucune violation des règles antidopage n'avait été commise par le sportif. L'AMA a contesté quatre de ces décisions et a fait appel devant le Tribunal arbitral du sport. 189 dossiers ont été clos par l'organisation antidopage concernée, et l'AMA, en désaccord avec trois décisions, a interjeté appel devant le TAS. Il est important de souligner que tous les cas ont été dûment examinés par le département de renseignements et enquêtes de l'AMA et le département juridique, ainsi que par un avocat externe, et qu'aucun cas n'a été clos sans que l'AMA ne soit d'accord avec l'issue de l'affaire. Au total, huit appels ont été déposés à ce jour. Il avait dit neuf la veille, il a donc corrigé cela. Il s'agit de huit appels déposés par l'AMA à ce jour. Sur le nombre total de cas, 465 font toujours l'objet d'une enquête par l'OAD responsable. En cours d'investigation signifie que l'autorité de gestion des résultats est encore en train d'examiner le dossier envoyé par l'AMA ou attend une expertise scientifique et n'a pas encore décidé de faire avancer le dossier ou non. Enfin, 27 cas étaient en suspens parce que des violations des règles antidopage avaient été invoquées à l'encontre des sportifs.

En ce qui concerne les prochains Jeux olympiques de Pékin, les mêmes mesures ont été prises que pour les Jeux olympiques de Tokyo : des mises à jour ont été demandées à toutes les régions concernées par des cas en suspens, avec un suivi mensuel supplémentaire pour les cas présentant les preuves les plus convaincantes. L'AMA a reçu à ce jour la liste du CIO et la recoupera avec la liste des cas en suspens pour identifier tout cas potentiel de LIMS afin de s'assurer qu'aucun sportif présentant un cas potentiel ne participera aux Jeux olympiques d'hiver. L'AMA s'en assurera de la même manière qu'elle l'a fait pour Tokyo. L'AMA continuera évidemment à surveiller les résultats de toute décision rendue en collaboration avec le Département des renseignements et des enquêtes et le conseiller juridique externe afin d'assurer une bonne conformité, et continuera à déposer des appels auprès du TAS contre toute décision chaque fois que cela sera jugé nécessaire.

M. BERGE remercie M. Sieveking pour son rapport très complet. Il rappelle que le groupe de suivi de la Convention antidopage du Conseil de l'Europe a effectué une visite d'évaluation dans la Fédération de Russie du 21 au 23 septembre en vue d'évaluer le respect des dispositions de la convention et d'analyser les mesures prises dans la lutte contre le dopage dans le sport en Russie. La délégation a rencontré les principales parties prenantes, notamment le ministre des sports, la RUSADA, ses fondateurs et son conseil de surveillance, les fédérations et les sportifs. Le laboratoire antidopage de Moscou a également été visité. Le rapport de cette visite sera publié au début de l'année suivante. Il a eu l'occasion de discuter de ces questions avec le ministre russe des sports le 10 novembre lors de sa visite à Moscou. Il a noté que le Conseil de l'Europe était prêt à soutenir les autorités russes, y compris par le biais de projets de coopération pertinents, en s'appuyant sur la recommandation des experts afin d'assurer un système antidopage stable et efficace.

## D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le TAS-RUSADA.

### - **8.2 Fédération internationale d'haltérophilie**

M. SIEVEKING déclare que, comme indiqué dans son rapport, le département juridique de l'AMA considère que l'ITA a traité toutes les questions identifiées en temps opportun (les questions pour lesquelles une action pouvait encore être entreprise). 112 des 146 cas en suspens sont actuellement clos et l'ITA a entamé la gestion des résultats ou déposé des appels dans d'autres cas. Des violations des règles antidopage ont également été signalées à l'encontre de l'ancien président de l'IWF, ainsi que de deux autres officiels de l'haltérophilie. Malheureusement, il n'a pas été possible de résoudre certains des problèmes identifiés, car les retards dans la gestion des résultats de l'IWF ont déjà eu des conséquences, et le Standard international pour la conformité au Code par les signataires n'a pas pu

être appliqué à ces non-conformités car elles ont eu lieu avant avril 2018. Cela ne se reproduira pas, étant donné que l'AMA dispose actuellement de la base juridique nécessaire pour garantir que tout résultat d'analyse anormal rapporté qui n'a pas été traité en temps voulu sera traité en temps voulu dans le cadre du standard de conformité. De tels retards dans la gestion des résultats pourraient être corrigés dès qu'ils surviendraient. Cela dit, compte tenu de la gravité des non-conformités identifiées, l'AMA avait demandé à M. Jonathan Taylor, en octobre 2021, de revoir les règles applicables au moment où la non-conformité s'était produite, c'est-à-dire les règles énoncées dans le traité des éditions 2009 et 2015 du Code, afin de déterminer quelles conséquences, le cas échéant, pouvaient être imposées pour les manifestations qui s'étaient déroulées avant avril 2018, date à laquelle le Standard international pour la conformité au Code était entré en vigueur. M. Taylor a estimé que l'IWF avait manqué à ses obligations en vertu des éditions 2009 et 2015 du Code. En particulier, il a estimé que l'IWF n'avait pas poursuivi vigoureusement toutes les violations des règles antidopage relevant de sa compétence. Sur la base de cet avis juridique, l'AMA évaluera donc la possibilité d'agir en vertu des règles de 2009 et de 2015 et se mettra en rapport avec les parties prenantes concernées si nécessaire. Il est évident qu'il tiendra le Comité de révision de la conformité, le Conseil de fondation et le Comité exécutif dûment informés des prochaines étapes concernant l'IWF.

## D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la Fédération internationale d'haltérophilie.

### - **8.3 Conséquences possibles d'un retrait unilatéral du financement**

M. SIEVEKING déclare que la pression potentielle exercée sur l'AMA par un gouvernement dans le but d'influencer sa décision a suscité l'inquiétude des partenaires de l'AMA. Il a été demandé à la direction de l'AMA d'explorer les conséquences possibles en vertu des règles applicables, à savoir les statuts, le Code et les standards internationaux, de voir ce qui peut être fait et d'élaborer un document de discussion qui sera ensuite soumis à consultation. Il présente donc les pistes qui ont été explorées avant d'entamer ce processus de consultation. Il note que les règles actuelles donnent à l'AMA un certain pouvoir d'imposer des conséquences, mais elles sont limitées et ne suffisent pas à répondre à cette menace potentielle. Selon les statuts, l'AMA a le pouvoir d'établir et d'appliquer des conséquences. En particulier, l'article 6 des statuts de l'AMA prévoit que tout membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif représentant un pays qui n'a pas payé sa cotisation pour l'année précédente perd automatiquement son siège de membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif. La même règle pourrait également s'appliquer aux membres des comités ad hoc ou permanents. Quelle pourrait être la voie à suivre en ce qui concerne les règles et les statuts de l'AMA ? L'AMA pourrait modifier les statuts pour prévoir que les personnes qui occupent un poste auprès d'un gouvernement qui ne paie pas ou qui sont employées par un tel gouvernement seraient considérées comme représentant ce pays, qu'elles aient ou non été nommées ou désignées par leur gouvernement. L'AMA pourrait également modifier les statuts pour prévoir que les gouvernements qui ne paient pas ne peuvent pas nommer une personne pour siéger au Conseil de fondation, au Comité exécutif ou à tout autre comité, que cette nomination soit faite directement à l'AMA ou dans le cadre du processus de nomination au niveau régional. Telles sont les options qui pourraient être envisagées en vertu des statuts ; mais, de toute évidence, comme l'AMA devrait probablement s'appuyer en partie sur les signataires du Code pour garantir des conséquences significatives, la direction a également examiné ce qui pourrait être fait du côté des signataires. En ce qui concerne les ONAD, les conséquences potentielles pourraient être d'ajouter des obligations aux ONAD. L'une d'entre elles pourrait être que les ONAD excluent les représentants des gouvernements de toutes leurs activités au cas où leur gouvernement ne paierait pas, et que les ONAD fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager le gouvernement de leur pays à effectuer tout paiement à l'AMA dans les délais impartis. Il faut noter que l'AMA n'a pas le pouvoir d'imposer directement des conséquences sur la participation ou la reconnaissance des gouvernements lors des manifestations sportives. L'AMA devrait à nouveau s'appuyer sur les signataires du mouvement sportif pour imposer des conséquences potentielles. Les conséquences pourraient concerner les candidatures à des manifestations. L'AMA

pourrait ajouter au Code un article interdisant les candidatures de pays n'ayant pas ratifié la convention de l'UNESCO. Cette interdiction pourrait être étendue aux pays dont le gouvernement n'a pas payé sa cotisation à l'AMA. Il pourrait également y avoir des conséquences sur le droit d'accueillir des événements précédemment attribués, comme cela a été fait dans l'affaire RUSADA. Il pourrait également y avoir des conséquences telles que le refus d'accréditation de manifestations aux représentants du gouvernement et l'interdiction de reconnaissance, comme dans la récente affaire RUSADA, ce qui signifie que le nom, le drapeau, l'hymne ou les uniformes du pays ne pourraient pas être utilisés lors de manifestations.

Pour ce qui est des prochaines étapes, la direction de l'AMA diffusera un document de travail qui comprendra les propositions détaillées d'amendements aux statuts et au code qui ont été brièvement présentées au cours de son exposé. Elle suggérerait également la procédure à suivre pour l'application des conséquences en cas de non-paiement par un gouvernement de sa contribution à l'AMA. La direction de l'AMA lancera le processus de consultation fin janvier avec les parties prenantes concernées et les résultats de ce processus seront présentés lors des réunions de mai pour discussion ou décision au cas où une solution serait trouvée avant la réunion de mai. Il est convaincu que le mécanisme approprié sera mis en place pour répondre à la menace potentielle qui pèse sur l'AMA et le Programme mondial antidopage. Il est convaincu que cet objectif sera atteint car, malgré certaines divergences d'opinion dans les commentaires reçus à ce jour, il existe un fort consensus sur le fait que cette question grave doit être abordée de manière appropriée. Il attend donc avec impatience un dialogue constructif sur cette question avec les parties prenantes concernées dans les mois à venir, afin de trouver une solution appropriée.

M. KEJVAL déclare que le mouvement sportif est tout à fait d'accord avec le principe selon lequel, si quelqu'un décide unilatéralement de retirer son financement à l'AMA, il doit faire face à d'éventuelles sanctions. Toutefois, le mouvement sportif reste d'avis que les athlètes et les organisations sportives ne devraient pas subir les conséquences des actes répréhensibles commis par les gouvernements. Il fait référence à l'idée que l'ONAD du pays délinquant devrait voir ses activités antidopage reprises par une organisation tierce approuvée et dirigée par l'AMA aux frais du signataire. Un autre point concerne le fait que les gouvernements sont organisés en régions et que la région du gouvernement fautif devrait donc également en supporter les conséquences et s'assurer qu'elle couvre le montant manquant. Enfin, le mouvement sportif est prêt à étudier les conséquences potentielles qu'il pourrait contribuer à imposer, telles que l'exclusion de tout représentant gouvernemental du pays contrevenant de toutes les manifestations sportives.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires et confirme que l'intention est d'entamer une véritable phase de consultation sur ce sujet.

## D É C I S I O N

Les conséquences possibles d'un retrait unilatéral du financement ont été notées.

### **9. Renseignements et enquêtes**

#### **- 9.1 Rapport d'audit sur les activités de renseignement et d'enquête**

LE PRÉSIDENT note que ce point a déjà été présenté dans le cadre du rapport du directeur général.

## D É C I S I O N

Rapport d'audit sur les renseignements et les enquêtes pris en compte.



- **9.2 Politique de l'AMA relative aux sources confidentielles (anciennement connue sous le nom de programme de dénonciation de l'AMA - politique et procédure de dénonciation des manquements)**

M. YOUNGER explique que la politique et la procédure du programme de dénonciation des manquements ont été créées en mai 2016, soit cinq ans et demi auparavant et que, grâce aux formidables contributions des informateurs et des dénonciateurs, le Département Renseignement et enquête a obtenu des résultats importants qui ont eu un impact considérable sur la communauté antidopage, comme le LIMS, l'IBU, l'IWF, l'opération Arrow, Hercules, etc. Si l'on tient compte de toutes les accusations portées contre des sportifs, des officiels ou du personnel de soutien, le total avoisine les 300, ce qui est assez important, mais aucun de ces résultats n'aurait été possible sans la contribution des sources confidentielles.

Sur la base de l'expérience de l'AMA avec les dénonciateurs et d'études internationales, il est apparu clairement qu'une politique de dénonciation devait mieux expliquer le processus de dénonciation et être claire dans son message. Dans la nouvelle version mise à jour, les membres trouveront des conseils étape par étape pour le traitement des informations fournies, couvrant les phases de pré-enquête, d'enquête et de post-enquête. Le nom a été changé de "politique de dénonciation" à "politique relative aux sources confidentielles" en réponse aux commentaires reçus selon lesquels le terme "dénonciateur" avait des connotations négatives dans certains pays. Les termes "informateur" et "dénonciateur" ont été laissés dans le document afin d'établir une distinction claire entre ces deux rôles différents. La possibilité d'un soutien financier pour maintenir les sources confidentielles pendant les enquêtes a été ajoutée dans les cas où une source pourrait être confrontée à des difficultés financières qui mettraient en péril les opérations. En raison des difficultés extraordinaires rencontrées pendant Covid, la procédure de conclusion d'un accord de dénonciation avec l'AMA a également été modifiée, car il était pratiquement impossible de se rencontrer en personne. L'accord avait été intégré dans la plateforme Speak Up. En ce qui concerne les divulgations malveillantes, l'objectif était de préciser que toute tentative de manipulation par la fourniture de fausses informations entraînerait la résiliation immédiate des accords de dénonciation, et que les informations seraient partagées avec les partenaires afin d'éviter la diffusion d'informations incorrectes ou trompeuses. Enfin, le département rendra compte deux fois par an au comité exécutif et au conseil de fondation des divulgations et de l'efficacité du programme Speak Up par le biais de rapports départementaux. Il a donc été jugé superflu de faire un rapport supplémentaire, comme le prévoyait l'ancienne politique de dénonciation.

Enfin, il convient de noter que le Conseil de fondation ayant approuvé la politique initiale, il lui est demandé d'approuver cette nouvelle version. À l'avenir, le comité exécutif sera chargé d'approuver ces modifications, comme c'est le cas pour d'autres ensembles de règles tels que les standards internationaux et d'autres politiques.

LE PRÉSIDENT demande aux membres, puisque le point est soumis à décision, s'ils sont d'accord pour approuver les amendements au programme de dénonciation de l'AMA tels que recommandés par le Comité exécutif?

### D É C I S I O N

Approbation de la politique de l'AMA en matière de confidentialité des sources.

#### **10. Comités permanents**

Aucune intervention n'a été effectuée.

#### **11. Départements/zones d'impact**

Aucune intervention n'a été effectuée.

## 12. Autres rapports

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'un protocole d'accord actualisé a été approuvé la veille par le Comité exécutif et que, comme les fois précédentes où cet accord a été renouvelé, l'ILAC a été invitée à se joindre au Conseil de fondation pour signer officiellement le protocole d'accord. Malheureusement, l'accord allait être formalisé pratiquement ce jour-là. Le Conseil de fondation est rejoint par la présidente de l'ILAC, Mme Etty Feller, qui demande au Dr Rabin de dire quelques mots avant de passer le micro à Mme Feller.

LE DR RABIN indique que l'AMA a entretenu une collaboration fructueuse et réussie avec l'ILAC depuis les premières discussions en 2003, avant même que le Standard international pour les laboratoires n'existe officiellement. Pour rappel, les laboratoires accrédités par l'AMA font l'objet d'une double accréditation pour être certifiés pour l'analyse d'échantillons humains à des fins de lutte contre le dopage : d'une part, l'accréditation ISO 17025, qui s'applique à tous les types de laboratoires d'analyse, et d'autre part, l'accréditation de l'AMA qui est spécifique aux laboratoires antidopage. L'ILAC est l'organisation internationale qui représente les organismes nationaux d'accréditation qui délivrent l'accréditation ISO 17025 aux laboratoires antidopage. L'ILAC est donc un partenaire très important pour l'AMA, car elle veille constamment à ce que toutes les règles soient conformes aux normes ISO et, inversement, l'AMA veille à ce que les changements apportés au SIL soient bien compris et intégrés par l'ILAC et les organismes nationaux d'accréditation. Sans plus attendre, il est très heureux de donner la parole à Mme Etty Feller, présidente de l'ILAC, pour une brève présentation de l'ILAC et de la relation spéciale et fructueuse qui s'est développée entre l'ILAC et l'AMA au fil des ans.

MME FELLER remercie les membres pour leur invitation et présente brièvement l'ILAC. Elle remercie le Dr Rabin pour son introduction. Elle pense qu'il s'agit d'une histoire réussie et qu'il est très important de mettre en lumière cette question. L'ILAC est une organisation internationale d'accréditation. Tous les organismes fonctionnent conformément à la norme ISO/IEC 17011. L'ARM de l'ILAC est un accord signé par 104 organismes d'accréditation signataires pour reconnaître l'équivalence du système d'accréditation dans le cadre de leur statut de signataire, et il donne l'assurance que les organismes de différentes économies fonctionnent conformément à la même norme internationale. L'objectif premier de l'ARM de l'ILAC était d'éliminer les évaluations de la conformité en tant qu'obstacles techniques au commerce grâce à la reconnaissance de la compétence des organismes d'accréditation. Le point important est la compétence. Les principaux avantages de l'ARM de l'ILAC peuvent être divisés en trois groupes principaux. Le premier concerne les gouvernements, qui facilitent le commerce et disposent d'un outil de contrôle et d'application efficace. Pour les entreprises, il s'agit d'une meilleure acceptation des produits et des services et d'éviter les coûts liés à des évaluations de conformité répétées. Pour les consommateurs, la confiance du public dans les produits et les services et la réduction des défaillances ou des rappels de produits.

Elle a présenté un bref historique de la coopération entre l'ILAC et l'AMA. En 2003, la première réunion d'information entre l'AMA et l'ILAC a eu lieu. Le groupe de liaison entre l'ILAC et l'AMA a été créé en 2004. En 2007, le domaine de coopération a été confirmé. En 2010, le protocole d'accord a été prolongé, reconfirmé en 2013 et révisé en 2016. Cinq ans plus tard, ils se sont retrouvés pour renouveler le protocole d'accord.

Le protocole d'accord définit la nature et le contenu de la coopération entre l'ILAC et l'AMA, entre autres activités. L'ILAC et l'AMA ont convenu d'assurer l'échange d'informations pertinentes sur les questions liées à l'accréditation des laboratoires antidopage. L'accréditation des laboratoires antidopage par les signataires de l'ARM de l'ILAC était une condition préalable à l'accréditation de l'AMA. L'ILAC et l'AMA ont travaillé ensemble pour formaliser la reconnaissance et la compétence technique des laboratoires antidopage, ce qui a permis à la communauté de faire confiance aux résultats des laboratoires. La complémentarité des rôles est essentielle dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Le groupe de liaison ILAC-AMA est très actif et, à ce stade, elle souhaite remercier les coprésidents des deux organisations, Mme Victoria Ivanova et M. Trace McIntosh. Ils ont fait un excellent travail au cours des dernières

années, et en particulier au cours des deux dernières années pendant la pandémie. Le groupe de liaison ILAC-AMA, comme indiqué, a été créé en 2004 pour être le principal forum permettant d'instaurer la confiance et de parvenir à une évaluation plus efficace et harmonisée des laboratoires antidopage dans le monde entier. Le groupe de liaison ILAC-AMA se réunit une fois par an, comme elle l'a mentionné précédemment, et le groupe est composé de 25 représentants d'organismes d'accréditation, d'un observateur du secrétariat de l'ILAC, de cinq représentants de l'AMA et de deux représentants du groupe consultatif d'experts en laboratoire de l'AMA.

En ce qui concerne les activités conjointes, les réunions clés pour les deux organisations ont été l'assemblée générale de l'ILAC et les réunions du conseil de fondation de l'AMA. Il y a eu une représentation mutuelle au sein du groupe de travail consultatif d'experts en laboratoire de l'AMA, du comité d'accréditation de l'ILAC et du groupe de liaison entre l'ILAC et l'AMA. L'ILAC et l'AMA ont également collaboré à l'élaboration de documents communs. Le document G29 de l'ILAC publié en juin 2020 et intitulé "Guidance for harmonisation of scopes of ISO-IEC 17025 accreditation of WADA anti-doping laboratories" a été élaboré par le groupe de liaison ILAC-AMA. Son objectif principal était de contribuer à l'harmonisation. Le troisième communiqué de l'ILAC et de l'AMA a été publié en avril 2021 et fournit des informations complètes sur les rôles et les responsabilités en matière d'échange d'informations.

Le recueil de l'OCDE a été l'un des principaux points forts du projet au cours des deux dernières années. L'ILAC et l'AMA ont participé au partenariat de l'OCDE entre les organisations internationales pour l'élaboration de règles internationales efficaces et la coopération entre l'ILAC et l'AMA a été décrite dans le "Compendium des pratiques des organisations internationales - vers des instruments internationaux plus efficaces" de l'OCDE comme un exemple de coopération efficace. Elle a remercié les membres pour cette occasion de présenter l'ILAC et leur a souhaité beaucoup de succès, une bonne santé et une bonne coopération entre l'ILAC et l'AMA.

LE PRÉSIDENT invite Mme Feller à signer en ligne deux exemplaires originaux du protocole d'accord renouvelé, et il le fera également à la table de réunion avec le Dr Rabin. En conclusion, il remercie l'ILAC pour sa coopération de longue date avec l'AMA. Il se réjouit de la poursuite de cette relation fructueuse.

## 12.1 INADO

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Jorge Leyva, PDG d'iNADO, et à M. Nick Paterson, président nouvellement nommé d'iNADO, qui participent virtuellement depuis la Nouvelle-Zélande.

M. PATERSON remercie les membres de l'occasion qui leur est donnée de s'exprimer. C'est la première fois que l'ONAD fournit une mise à jour officielle au Conseil de fondation. Il regrette de ne pouvoir être présent en personne, mais se réjouit que le directeur général, Jorge Leyva, ait pu être présent à Paris. La prochaine fois sera différente. Il souhaite ajouter la voix de l'ONAD à la reconnaissance de la contribution significative du Président fondateur Dick Pound à la lutte contre le dopage et au titre qui lui a été décerné ce jour-là.

Il s'agit du premier rapport de l'iNADO et il souhaite s'adresser aux membres pour couvrir quelques points : présenter l'iNADO en 2021, parler des travaux récents et expliquer pourquoi il pense que ces travaux sont vitaux pour le succès du système antidopage.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'iNADO en 2021 et comment s'est déroulé le voyage vers le sport propre ? Les membres savaient déjà que les ONAD réalisaient une grande partie de l'éducation et des contrôles antidopage. Pour de nombreux sportifs, leur ONAD était le visage et le cœur du mouvement antidopage. Les membres seraient conscients des avantages que les ONAD apportent au système. Certains d'entre eux se souviendront peut-être aussi que, ces dernières années, la communauté de l'ONAD ou certaines de ses composantes, y compris l'ONAD qu'il dirigeait, avait parfois entretenu des relations quelque peu tendues avec l'AMA, notamment en ce qui concerne la Russie, et qu'elle était convaincue que les sportifs propres avaient été laissés pour compte par le système. Toutefois, l'objectif de notre intervention ce jour-là n'était pas de revenir sur cette question, mais plutôt d'envisager l'avenir. Un nouveau conseil d'administration était en place à iNADO et, alors que le début de la fin de la pandémie approchait, il

était possible de faire une pause, d'examiner le rôle joué par iNADO et de se préparer au nouvel avenir qui s'ouvrait devant nous.

Il souhaite évoquer la stratégie de iNADO. Lors de sa création, il y a dix ans, elle avait défini sa stratégie, qui est restée largement inchangée. Les objectifs sont restés les mêmes : être la voix internationale des ONAD, partager et promouvoir les meilleures pratiques et servir une communauté internationale de membres qui les soutiennent. En pratique, cela signifie que l'iNADO souhaite que la communauté des ONAD fournisse un travail antidopage de la plus haute qualité. L'iNADO s'est efforcée d'aider ses membres à améliorer la qualité dans tous les domaines. L'objectif était d'avoir une communauté d'ONAD qui s'entraident, où les ONAD matures tendent la main et soutiennent les ONAD plus petites ou plus récentes, élargissant ainsi la portée de l'AMA et de la lutte contre le dopage. Les ONAD très performantes pourraient soutenir celles qui figurent sur la liste de surveillance afin de les aider à améliorer leurs processus et leurs pratiques pour se conformer aux règles et aux exigences de l'AMA. Et c'est ce à quoi l'iNADO a travaillé. La représentation de la voix des ONAD, à la fois dans la communauté au sens large et directement auprès de l'AMA, est le domaine dans lequel il y a le plus de travail à faire. Cela signifie que l'iNADO n'est pas toujours d'accord avec l'équipe de l'AMA, mais il croit fermement que l'AMA ne peut être vraiment forte que si elle est ouverte aux commentaires et si elle a des gens autour d'elle qui sont prêts à soulever ces commentaires. Il avait lu récemment que la politesse consistait à dire ce qui permettait aux gens de se sentir bien immédiatement et que la gentillesse consistait à faire ce qui permettait aux gens de s'améliorer à l'avenir. Dans les cultures polies, les gens s'abstiennent de tout désaccord, de toute critique et de tout retour d'information. Dans les cultures bienveillantes, les gens s'expriment avec respect et débattent ouvertement de questions, en toute liberté et sans scénario. Il voulait être gentil. Lors de la création de l'iNADO en 2011, il avait été question, tant au sein de l'AMA qu'en dehors, que l'iNADO jouerait un rôle important en tant qu'ami critique, soulèverait des questions au nom des ONAD et des sportifs et demanderait des comptes à l'AMA. C'est toujours le rôle de l'iNADO, mais il sait aussi que, pour réussir, elle doit le faire de manière respectueuse, en faisant part de ses préoccupations directement à l'AMA et, dans la mesure du possible, en travaillant ensemble pour les résoudre. C'est l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de l'AMA. Mais il savait que l'iNADO n'était qu'à mi-chemin de son voyage. Il avait beaucoup plus à faire. Une fois de plus, c'est le moment de faire une pause, de réfléchir et de mettre la boussole en place. Il a également reconnu les grandes réalisations de l'iNADO au cours des dernières années. Le directeur général, M. Leyva, donnera un bref aperçu des travaux récents.

M. LEYVA se présente. Il est le directeur général de l'iNADO et remercie les membres de lui avoir donné l'occasion de faire une présentation. Il explique brièvement ce que fait l'iNADO et comment elle soutient ses membres et sa communauté. M. Paterson a déjà parlé de la fondation de l'iNADO. Elle a été fondée par cinq ONAD. Dix ans plus tard, elle compte 61 ONAD réparties dans le monde entier. Depuis l'année dernière, avec le parrainage de l'AMA, l'iNADO a également accueilli en son sein des organisations régionales antidopage, et l'idée est de continuer et de mieux les intégrer à ses membres. Il est vrai que l'iNADO aimerait accueillir plus de membres, plus d'ONAD des régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les membres comprennent plus de 1 000 praticiens antidopage travaillant au quotidien dans des organisations de toutes tailles et de tous niveaux d'expérience sur tous les continents. Le bureau de l'iNADO a voulu les servir d'une manière ou d'une autre. Il a fourni des avis et des conseils sur des questions qui les concernaient globalement, a mis en relation des idées et des personnes, a tenu les membres et les non-membres informés des développements actuels dans le domaine de la lutte contre le dopage que tout le monde devrait connaître. L'organisation a cultivé une communauté de membres qui s'est appuyée sur la capacité et la volonté des membres de se soutenir mutuellement. L'iNADO est également en communication constante avec les organisations non-membres. L'objectif était de promouvoir la confiance et la collaboration non seulement entre les membres, mais aussi entre les membres et les autres parties prenantes. L'iNADO a récemment mis au point un outil qui, espérons-le, facilitera la collaboration entre les membres, en permettant aux ONAD ou aux OAD moins bien dotées en ressources d'entrer en contact avec les organisations susceptibles de les aider. L'AMA a développé de nombreux outils et programmes à cette fin, mais l'iNADO et l'AMA pourraient peut-être collaborer à l'avenir. L'iNADO a intégré la voix des sportifs dans ses activités, et le conseil d'administration est constamment consulté. L'iNADO

aime être transparente dans ce qu'elle fait, et publie donc des informations complètes sur son travail sur son site internet. L'iNADO est toujours ouverte au dialogue. Il pense que l'iNADO peut s'améliorer et apprendre, mais il espère aussi que le système antidopage continuera à évoluer, à s'adapter et à se renforcer.

L'iNADO avait une vision très globale et inclusive de sa mission, qui consistait à défendre et à soutenir tous les membres à travers le monde, quelle que soit leur taille. Il est convaincu que c'est ainsi que l'iNADO sert au mieux ses membres, et que c'est également ainsi qu'elle sert la communauté antidopage.

M. PATERSON explique que la carte représente les membres ; les zones vertes sont celles où l'iNADO compte actuellement des membres et ces membres bénéficient et ont besoin d'une iNADO forte en termes de soutien qui leur est apporté et de soutien qu'ils s'apportent les uns aux autres. À l'avenir, avec une voix plus forte au sein de l'AMA, l'iNADO augmentera ce soutien, ainsi que le nombre de ses membres. En retour, l'iNADO et ses membres ont besoin d'une AMA forte, dotée de structures de gouvernance claires, où les conflits d'intérêts sont éliminés dans la mesure du possible et atténués dans le cas contraire, et où les décisions sont prises uniquement dans l'intérêt des sportifs et du sport propre, en se distinguant, si nécessaire, des intérêts des bailleurs de fonds. Toutes les personnes présentes sont là pour les sportifs, qui doivent donc être la force motrice de tous et participer à toutes les prises de décision et à la gouvernance. Pour ce faire, toutes les parties sont nécessaires, y compris les ORAD, les ONAD, les FI, l'ITA, l'iNADO et l'AMA, qui travaillent ensemble pour un sport propre, de sorte que tout le monde se retrouve à la fin, à la recherche d'un objectif commun. Une fois de plus, il remercie les membres de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer et espère qu'il a été intéressant d'avoir une mise à jour de l'iNADO.

LE PRÉSIDENT remercie les représentants.

## D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de l'iNADO.

### **12.2 Agence de contrôles internationale (ITA)**

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Valerie Fourneyron, qui présentera le rapport au nom de l'ITA.

MME FOURNEYRON remercie les membres de lui avoir permis, en tant que présidente du Conseil de fondation de l'ITA, de rendre compte des principales activités menées par son organisation au cours des derniers mois. Les membres trouveront dans leurs documents de travail un rapport écrit, assez détaillé d'ailleurs, et elle sera très heureuse de répondre à toutes les questions qu'ils pourraient avoir, bien sûr, sur l'ITA et ses activités. En 2017, le Conseil de fondation de l'AMA a soutenu le souhait du mouvement sportif et approuvé la création de l'ITA en tant qu'organisme à but non lucratif chargé de mettre en œuvre des programmes antidopage dans le monde entier, en mettant en commun l'expérience des experts. Il ne devait y avoir aucun conflit d'intérêts. Certains avaient douté de l'intérêt de créer l'ITA, de sa position dans l'écosystème de la lutte contre le dopage et de sa gouvernance. Mais ce jour-là, il ne faisait aucun doute, selon elle, que son rôle était très pertinent car, ensemble, il était possible de faire mieux lorsqu'il s'agissait de protéger le sport propre et les athlètes propres. En effet, depuis sa création il y a trois ans, l'ITA s'est beaucoup développée. Le conseil de fondation, qu'elle a l'honneur de présider, a exprimé sa grande satisfaction de voir l'agence apporter un soutien décisif à l'AMA, en assurant la mise en œuvre de programmes antidopage pour un grand nombre d'organisations sportives internationales, en pleine conformité avec le Code mondial antidopage et les standards. Il ne peut y avoir de politique antidopage mondiale sans un dénominateur commun pour un sport propre et des normes internationales. La mission de l'ITA a été confirmée par les régulateurs. Elle a fourni des programmes antidopage à plus de 50 organisations sportives dans le monde. L'idée était clairement de montrer que l'ITA n'était pas un simple prestataire de services. Grâce à la mobilisation de l'équipe, elle dispose aujourd'hui de nombreux partenariats et est devenue un acteur sur lequel l'AMA et la communauté antidopage peuvent compter pour renforcer l'efficacité commune et contribuer au contrôle du dopage dans le monde dans le

cadre défini par le Code mondial antidopage. Ce travail a été largement accompli. L'ITA s'est vu confier la mise en œuvre du programme antidopage aux Jeux olympiques de Tokyo et a réussi à mener à bien ce travail en étroite collaboration avec les autorités japonaises, en plus des observateurs indépendants de l'AMA. Par ailleurs, tout au long de l'année, les deux organisations se sont rapprochées sur le plan opérationnel, par exemple par le biais de recherches communes sur divers programmes, y compris les tests sur les taches de sang séché et les programmes soutenus par d'autres organisations, en vue d'établir des règles et de respecter le nouveau Code et de mettre pleinement en œuvre ces règles, de créer une infrastructure centralisée pour favoriser la conservation à long terme des échantillons, les enquêtes, le LIMS et le cas de la Fédération internationale d'haltérophilie. Il s'agit là d'intérêts partagés.

Au cours des trois dernières années, il y a eu beaucoup de hauts et de bas ; mais, sans l'ombre d'un doute, on peut parler d'un engagement de plus en plus complémentaire en faveur du sport propre qui a renforcé l'indépendance et a permis de dépasser les conflits d'intérêts et de développer l'expertise et l'efficacité collective dans un environnement antidopage de plus en plus complexe. C'est pourquoi une base solide pour le partenariat était nécessaire, car il fallait aller plus loin ensemble et avec d'autres organisations antidopage, car des doutes subsistaient quant aux performances. Le dopage génétique frappait à la porte. Certains pays étaient difficiles d'accès, d'autres manquaient de moyens. Les molécules ou les techniques n'étaient pas systématiquement recherchées ou prises en compte dans les normes de laboratoire, et il existait de nouvelles molécules susceptibles d'être utilisées à mauvais escient. Les défis à venir sont énormes, comme cela a été rappelé ce matin-là. Elle a assuré les membres que l'ITA était une organisation solide et bien établie, qui mettrait en œuvre les règles de l'AMA avec un grand professionnalisme dans les stades, les piscines, les gymnases et ailleurs dans le monde. Elle apporterait sa contribution pour améliorer les choses au service de la communauté antidopage et, en premier lieu, des sportifs, comme avec la formation internationale des agents de contrôle du dopage ou d'autres programmes pour aider les CNO en collaboration avec le CIO et l'AMA. Elle a félicité le Président pour son travail et les réformes entreprises avec son équipe depuis le début de son mandat. La priorité immédiate de l'ITA était de mettre en place, au début de l'année, un programme antidopage de grande qualité pour les Jeux olympiques de Pékin. L'ITA y travaillait déjà depuis de nombreux mois, en collaboration avec les autorités locales et par l'intermédiaire du groupe d'experts, qui a renforcé les efforts antidopage des FI et des ONAD avant les Jeux olympiques. Elle se réjouit de poursuivre la construction d'une communauté antidopage solide, unie et très solidaire.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Fourneyron, sa chère amie, pour son rapport très complet et sa collaboration. Les membres ont-ils des questions à poser ?

MME BATTAINI-DRAGONI note qu'elle s'exprimera en français car les membres sont à Paris. Elle ne peut manquer de saisir l'occasion pour exprimer sa grande satisfaction et ses compliments à Mme Fourneyron pour tout le travail qu'elle a accompli, et elle se souvient du lancement de ce programme. Vraiment, des pas de géant ont été faits et elle est très émue. C'est assez incroyable de voir toutes les activités menées et le soutien apporté par l'ITA à l'AMA. Après ces mots très sincères, elle souhaite poser une question. Elle aimerait avoir des informations sur le budget nécessaire pour mener à bien toutes ces activités. L'ITA emploie 70 personnes. C'est la première information que les membres ont vue à l'écran, puis ils ont vu les différentes activités. Mme Fourneyron pourrait-elle donner une idée approximative du type d'investissement qui se cache derrière ce succès incontestable ?

MME FOURNEYRON s'est félicitée de ce soutien. L'ITA étant une fondation à but non lucratif, les partenaires, les FI et le Comité international olympique, finançaient les services qu'elle fournissait. En fonction du nombre de tests, du type de programme fourni, s'il s'agissait du programme complet avec la gestion des résultats, etc., en fonction de ce qui était souhaité, de ce que les fédérations voulaient confier à l'ITA, il y avait un prix à payer. Il s'agit d'une fondation à but non lucratif, bien sûr ; donc, pour l'instant, les comptes ne sont pas encore équilibrés et les membres fondateurs aident à équilibrer le budget à la fin de l'année.

## D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de l'ITA.

### 12.3 UNESCO

LE PRÉSIDENT invite Mme Gabriela Ramos, sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines à l'UNESCO, à dire quelques mots.

MME RAMOS remercie l'AMA de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer, même si c'est par le biais d'un message vidéo, car la conférence générale de l'UNESCO n'est pas encore terminée et elle n'a pas pu assister en personne à la réunion du Conseil de fondation de l'AMA, bien qu'elle espère pouvoir se retrouver bientôt en personne. Les deux dernières années ont été extrêmement difficiles pour tout le monde, mais aussi pour l'écosystème du sport. Elle se réjouit qu'il ait été possible de mener à bien les travaux de la convention et de faire progresser l'agenda au niveau mondial. Elle sait qu'en raison de la pandémie, les confinements et les fermetures d'écoles ont entraîné une réduction de 41 % de la pratique du sport, ce qui a particulièrement affecté les communautés à faibles revenus. Plus de 11 millions de filles risquent d'abandonner définitivement l'école, ce qui nuira à leurs chances dans la vie, mais limitera également les possibilités de développer tout leur potentiel grâce au sport et fera reculer des années et des années de progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Par conséquent, le renforcement de la résilience sociale et émotionnelle et l'élaboration d'une politique sportive inclusive fondée sur les droits sont vraiment importants pour promouvoir la santé, l'éducation et l'égalité à l'échelle mondiale. Le secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, qu'elle a l'honneur de diriger, est en train de réorganiser le mandat de l'UNESCO dans ce domaine, bien sûr, avec le renforcement de la convention, mais aussi avec les contributions analytiques qui peuvent être apportées dans ce domaine. Elle veillera à ce que les principes fondamentaux et les valeurs aient un impact sur le développement mondial du sport.

En dirigeant, comme elle l'a dit, la gouvernance de la convention, l'UNESCO s'efforce de cimenter les valeurs du sport, l'éthique et l'intégrité en tant que principes centraux des modèles de développement et de systématiser l'investissement, la programmation et les politiques. Le fort soutien des 193 États membres de l'UNESCO à cette vision a été réaffirmé lors de la 41<sup>ème</sup> conférence générale, qui est l'organe directeur de l'UNESCO, confirmant pleinement la confiance placée dans cette organisation pour reconstruire en mieux non seulement l'écosystème du sport, mais aussi les communautés dans leur ensemble grâce au sport, conformément aux agendas 2030 et 2063. Le programme phare du secteur, Fit for Life, qui avait également été lancé la semaine précédente, partageait ces objectifs : accélérer le rétablissement de Covid, soutenir l'élaboration de politiques inclusives et intégrées en matière de sport et améliorer le bien-être des jeunes et de toutes les personnes à travers le monde. Le sport est vraiment un outil magnifique pour favoriser l'inclusion et le bien-être mental. La conférence des parties a été l'épicentre de ce processus, apportant des solutions fondées sur des preuves par le biais d'un dialogue entre les autorités publiques, le mouvement sportif et la société civile. La huitième session de la conférence des parties, qui s'est tenue le mois précédent au siège de l'UNESCO, a renforcé la convention et ses gouvernements, notamment grâce au leadership de son bureau et au soutien technique du comité d'approbation du fonds. Elle a remercié le président du bureau, M. Díaz, et le président du comité d'approbation, M. Alhosani, pour leurs fantastiques contributions. On leur doit beaucoup.

Les réalisations de la COP 8, telles que l'adoption des directives opérationnelles et du cadre pour le renforcement de la mise en œuvre de la convention, ainsi que les travaux futurs sur les mécanismes de suivi, en particulier la refonte du système ADLogic et le développement futur des cadres stratégiques types, sont le fruit d'un consensus solidement établi grâce à un dialogue et à une prise de décision inclusifs. Tout a été fait pour que tous les États membres soient pris en compte et que personne ne se sente délaissé, comme on dit dans le système des Nations Unies. C'est pourquoi elle a invité les partenaires, dont l'AMA, à rejoindre l'UNESCO dans ce modus operandi et à poursuivre les efforts déjà engagés dans ce sens. Pour l'UNESCO, la coopération avec l'AMA était essentielle. Elle

souhaite adresser ses sincères remerciements à M. Baňka, président de l'AMA, et à M. Niggli, directeur général de l'AMA, pour leur participation à la COP 8 et pour avoir partagé les défis auxquels l'AMA est confrontée et les moyens mis en œuvre pour les relever. L'UNESCO s'est construite sur la base de la coopération, et c'est pourquoi elle pense que des efforts conjoints peuvent continuer à être déployés pour que chacun remplisse son mandat pour les États membres, les parties prenantes et les fondations représentées. Les liens entre l'UNESCO et l'AMA doivent être optimisés et, par conséquent, elle a salué le dialogue que le secrétariat de la convention a eu avec le directeur général de l'AMA.

Elle était disponible à tout moment pour discuter avec le directeur général. Il est important que les membres sachent que le secrétariat de l'UNESCO est vraiment ouvert à la poursuite de la coopération. Le rôle de l'AMA en tant qu'organe consultatif est extrêmement important et il est nécessaire de poursuivre le développement du cadre stratégique moderne et la révision de la formule de financement de l'AMA. Il y a eu des mandats très clairs dans ce domaine. Il existait une feuille de route très claire pour faire avancer cet agenda. Afin de respecter les engagements, il est nécessaire d'aborder la question des ressources, notamment financières. Il est essentiel que l'UNESCO et l'AMA bénéficient d'un soutien financier pour mettre en œuvre les objectifs communs et veiller à ce qu'ils soient atteints. C'était un appel à tous les membres, et c'était vraiment important. Elle a remercié l'AMA. Elle a estimé que tout le monde était lié à une gestion libre, transparente et efficace de l'écosystème sportif et qu'il était donc important d'unir nos forces. L'UNESCO et l'AMA devraient se considérer comme faisant partie de la même équipe, d'une équipe plus grande qui travaille pour les sports du monde entier, pour les gens, et pour trouver de meilleurs moyens de se remettre de la crise à laquelle nous sommes actuellement confrontés. Elle s'est réjouie de voir les membres et leur a souhaité les meilleurs débats et résultats de cette réunion très importante.

#### D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de l'UNESCO.

### **13. Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT informe brièvement les membres des réunions à venir.

Il espère que tous les membres, où qu'ils se trouvent, ont trouvé cette réunion hybride positive et instructive. Il les a remerciés pour leur participation, pour toutes les décisions qu'ils ont prises et pour leur soutien et leurs commentaires. Il était vraiment reconnaissant. Il a également remercié le personnel de l'AMA pour avoir planifié et soutenu le déroulement de cette réunion hybride, ainsi que les interprètes pour leur travail acharné. Il se réjouit de voir les membres au Caire en mai, voire plus tôt. Il a souhaité à tous ceux qui ont dû se déplacer un bon voyage de retour.

#### D É C I S I O N

Comité exécutif - 18 mai 2022, Le Caire, Egypte;  
Conseil de fondation - 19 mai 2022, Le Caire, Egypte;  
Comité exécutif - 19 septembre 2022, Sydney, Australie, à confirmer ;  
Comité exécutif - 17 novembre 2022, Montréal, Canada ;  
Conseil de fondation - 18 novembre 2022, Montréal, Canada.

La séance est levée à 15:55 GMT+1.



**POUR APPROBATION**

M. WITOLD BAŃKA  
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE